

LE DEVOIR

Vol. XCI - N° 70

LE VENDREDI 31 MARS 2000

87c + TAXES = 1\$

ÉCONOMIE

LES ACTUALITÉS

LE MONDE



LA « NOUVELLE ÉCONOMIE » SE RETROUVE DE NOUVEAU AU TAPIS
PAGE A 5

DUMONT NE FAIT PLUS CONFIANCE AU DGE
PAGE A 2

UN MILLION D'ARABES ISRAËLIENS FONT LA GRÈVE D'UN JOUR
PAGE B 7



SYLVAIN MAMBER

Pertes de mémoire

Lise Bacon déplore l'oubli qui a frappé plusieurs réalisations d'Adélard Godbout et de Robert Bourassa

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La sénatrice Lise Bacon est libérale jusqu'aux os, ne s'en cache pas et, surtout, ne s'en excuse pas. Elle avoue d'emblée et sans aucune gêne que sa lecture de toute cette période de la Révolution tranquille est partisane. Pour elle, la Révolution tranquille a connu ses premiers balbutiements sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout et, après une longue parenthèse, est passée en mode accéléré sous les libéraux de Jean Lesage pour finalement se poursuivre de façon plus posée sous Robert Bourassa, première mouture.

«Je dis que la Révolution tranquille a commencé avec Godbout, et on ne lui rend pas suffisamment hommage ou on ne dit pas assez ce qu'il a fait. [...] Et je dis que Bourassa a continué la Révolution

tranquille sur les plans social et économique», insiste-t-elle, déplorant à plusieurs reprises l'oubli qui a frappé plusieurs de leurs réalisations. Elle note au passage que l'unioniste Daniel Johnson père a aussi souffert de ce phénomène.

Studeuse, elle a dressé une liste des initiatives des gouvernements libéraux provinciaux successifs et, chaque fois qu'elle s'y réfère, s'étonne de l'absence de mémoire. Contrairement à ce que certains croient, note-t-elle, ce n'est pas René Lévesque qui a créé Hydro-Québec mais Adélard Godbout, en 1944. C'est aussi ce dernier, qui fut premier ministre de 1939 à 1944, qui a nationalisé la première compagnie d'électricité, la Montreal Light Heat and Power. C'est encore M. Godbout qui a tenu tête à l'Église et aux milieux conservateurs pour accorder aux femmes, en 1940, le droit de vote lors des élections provinciales, pour instaurer la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 14 ans, pour adopter un premier Code du travail québécois et ainsi de suite.

«S'il était resté au pouvoir en 1944, ça aurait été vraiment le début, peut-être d'une façon plus lente, mais ça aurait été le début d'une révolution», croit-elle.

Selon elle, il ne fait aucun doute qu'il y a une continuité mais qu'il y a aussi eu, après la longue parenthèse duplessiste, un bouleversement en profondeur de la société québécoise et une modernisation accélérée de ses institutions sous la gouverne de l'équipe de Jean Lesage, qui a gouverné de 1960 à 1966. En plus de l'éducation, de la santé, des instruments économiques, elle rappelle que c'est en 1964 (seulement!) que fut adoptée la loi 16 qui accordait aux femmes mariées un statut juridique équivalent à leur époux et donc le droit d'exercer leurs responsabilités civiles et financières. Bref, de ne plus être traitées en mineures.

«Elle a été faite, la Révolution tranquille; elle a été tranquille mais elle a été faite. A un tel point qu'en 1966, on s'est aperçu qu'on allait trop rapidement et la population, qui est suffisamment sophistiquée, a fait le choix de ne pas retourner les libéraux au pouvoir pour se reposer un peu pendant quatre ans, pour les réélire en 1970 parce qu'on pouvait encore se permettre de grandes réformes.» Elle cite la Baie-James, l'adoption de la loi sur la protection du consommateur, la création de l'aide juridique et, surtout, la création de l'assurance-maladie.

Et René Lévesque, qui a pris le pouvoir en 1976 à la tête

VOIR PAGE A 10: BACON

■ L'analyse du politologue Gilles Paquet, page A 9

MÉTÉO

Montréal Ciel variable. Max: 8 Min: 0
Québec Nuageux. Max: 5 Min: -2

Détails, page A 4

INDEX

Annonces A 4 Le monde B 7
Bourse A 6 Les sports B 6
Avis publics B 8 Montréal A 5
Culture B 8 Mots croisés A 4
Économie A 7 Politique A 4
Éditorial A 8 Télévision B 9

www.ledevoir.com

La Révolution tranquille, version Dion



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

STÉPHANE DION, ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, présentait hier un discours sur le rôle du gouvernement fédéral dans la Révolution tranquille à l'occasion du colloque «La Révolution tranquille: 40 ans plus tard», organisé par l'UQAM. Derrière lui, on pouvait voir en photo deux grands artisans de la Révolution tranquille, l'ancien premier ministre René Lévesque et l'ancien président de la FTQ, Louis Laberge. Le colloque se déroule sur trois jours et traite entre autres de l'évolution des mentalités, du dossier de la santé, de l'économie, de la démocratisation et, bien sûr, de la question nationale. Nos informations en page A 3.

Les écoles françaises du Nouveau-Brunswick se vident

L'Université de Moncton, par exemple, a perdu 1000 étudiants depuis trois ans

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

La diminution du nombre d'élèves francophones au Nouveau-Brunswick prend des proportions alarmantes. Selon des projections du ministère de l'Éducation, d'ici 2011, les écoles francophones auront perdu 24,3 % de leurs élèves. Au niveau supérieur, la secousse se fait déjà sentir: au cours des trois dernières années, l'Université de Moncton a déjà perdu un millier de ses étudiants francophones et n'en compte donc plus que 5500.

Certes, la communauté anglophone n'est pas épargnée non plus. Aux niveaux primaire et secondaire, d'ici 2011, elle devrait accuser une perte non négligeable de 20,8 % d'élèves.

Seulement, le statut minoritaire des francophones du Nouveau-Brunswick fait en sorte que cette communauté, déjà fragile, est particulièrement inquiète et multiplie comités de parents et conférences pour tenter de corriger la situation.

Si le faible taux de natalité au Nouveau-Brunswick compte pour beaucoup dans cette chute des inscriptions à l'école française, il n'explique pas tout, précise Réal Allard, directeur du Centre de recherche et de développement en éducation de l'Université de Moncton.

Au terme d'une étude sur le sujet, M. Allard note que la mixité francophones-anglophones des couples n'aide en rien. *«Il arrive très souvent que le membre francophone du*

VOIR PAGE A 10: MONCTON

Daniel Lemire

L'humoriste de la responsabilité

Daniel Lemire retourne sur scène après deux ans de retraite volontaire. Depuis deux décennies, il porte l'humour et sa réputation bien au-dessus de la mêlée. Pour lui, le rire peut aussi être du sérieux, engagé. Pourquoi pas? Et contrairement à trop de ses collègues, qu'il n'épargne d'ailleurs pas, cet humoriste sait où tracer la ligne jaune...

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Comme l'humour, l'information est essentiellement une question de timing. L'idée est de raconter une bonne histoire, mais surtout de la conter au bon moment.

Justement. L'affaire Pinard, ça vous dit quelque chose? C'était il y a, quoi, à peu près cent ans. Daniel Pinard, un animateur de télé, a rencontré d'autres animateurs pour leur parler de la difficulté d'être homosexuel, aujourd'hui, encore. Le gay plutôt rigolo, mais très sérieux pour une fois, s'en est pris aux humoristes, à leurs «jokes de fifts». Le cuisot de Télé-Québec a haché menu l'émission de TVA, *Piment fort*, concentré pur jus de cancons. La sortie a été relayée, analysée et commentée par

tous les médias, ou presque, pendant une dizaine de jours. Une bonne histoire...

Mais l'affaire Pinard a été vite remplacée par une autre. Ou s'est étouffée d'elle-même, c'est selon. Malheureusement, comme les blagues, l'information ne sert souvent qu'une seule fois, ou presque. Bing, bang. Au suivant.

«Je pense que cette histoire va emmener la fin d'un certain genre d'humour sale et bas de gamme», propose au contraire Daniel Lemire, humoriste surdoué, un des plus respectés au Québec avec Yvon Deschamps, Sol et quelques autres grands maîtres de la politesse du désespoir. *«Je crois que les gens qui pratiquent l'humour "cheap" vont de plus en plus sentir le tapis leur glisser sous les pieds. Leur genre se mord la queue. Après avoir ri du physique de quelqu'un ou de*

VOIR PAGE A 10: RESPONSABILITÉ



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Daniel Lemire

Rencontre des ministres de la Santé

Ottawa et les provinces piétinent

MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

Toronto — Le portrait du système de santé, des coûts croissants et des réformes en cours brossé hier par les ministres provinciaux de la Santé n'a pas ébranlé leur homologue fédéral, Allan Rock. Pour qu'Ottawa réinvestisse dans la santé, il faut que les provinces acceptent de discuter non seulement d'argent mais aussi d'un plan de réforme à long terme, leur a-t-il répété au cours de la première journée d'une conférence fédérale-provinciale de deux jours.

«Je suis déçu. Pour le moment, nous n'avons reçu aucun

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

TVA met la main sur Motion

Dix projets de chaînes spécialisées seront présentées au CRTC

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le président de TVA, Daniel Lamarre, entend fusionner rapidement TVA International et Motion pour en faire la deuxième plus grande maison de production du Canada, après Alliance-Atlantis.

S'appuyant sur cette nouvelle intégration, il entend présenter, la semaine prochaine devant le CRTC, pas moins de dix projets de chaînes spécialisées en mode numérique.

TVA a confirmé hier son intérêt pour Motion International en annonçant son intention d'en acquérir toutes les actions au coût de 5,45 \$ l'action.

Cette offre sera présentée avec l'accord du conseil d'administration de Motion par un holding formé de TVA à 70 % et de Capital Communication, filiale de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, à 30 %.

TVA versera 88 millions comptant, et Capital Communications, un peu plus de 30 millions. Capital Communications transférera également dans la société la participation de 14,4 % qu'elle possède déjà dans Motion.

Mais la transaction est conditionnelle à ce que quatre cadres supérieurs de Motion forment une nouvelle compagnie pour regrouper les activités de production de Motion destinées au marché canadien.

TVA n'avait aucun intérêt à acheter les activités locales de production de Motion puisque, regroupées sous le chapeau de TVA, ces productions ne pouvaient plus bénéficier des subventions gouvernementales complètes. Sans parler du fait que Motion vend actuellement des productions à tous les réseaux de télévision, ce qui aurait placé tout le

VOIR PAGE A 10: TVA

LES ACTUALITÉS

Pageau-Goyette persiste et signe

Les critiques de favoritisme et de manque de transparence dont est l'objet depuis plusieurs semaines la présidente d'Aéroports de Montréal et de la Société du parc des Îles, Nycol Pageau-Goyette, n'émousse pas le moindre sa confiance en ses méthodes de travail. En entrevue au *Devoir*, Mme Pageau-Goyette persiste et signe en confiant avoir «de la difficulté à voir le tort ou le mal qu'[elle] a pu commettre». Elle ouvre également toute grande la porte à une représentation gouvernementale au conseil d'ADM, situation dont pourrait se prévaloir non seulement Ottawa mais aussi Québec, note la présidente.

De plus, elle reconnaît que la centralisation des fonctions dirigeantes d'ADM entre ses mains commence à peser un peu lourd. C'est pourquoi elle n'entend pas conserver «éternellement» toutes ses fonctions. *Idem* pour la présidence de la Société du parc des Îles, où elle avoue n'attendre qu'une chose pour quitter son poste: la fin du «redéploiement» de La Ronde.

■ À lire en page A 2

• LES ACTUALITÉS •

Négociations

Québec s'entend avec trois groupes du secteur de la santé

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Grosse journée hier dans le secteur de la santé. L'Association des pharmaciens des établissements de santé (APES), la Centrale des professionnelles et professionnels de la santé (CPS) et l'Association professionnelle des technologues médicaux du Québec (APTMQ) ont tous signé une entente de principe pour le renouvellement de leurs conventions respectives.

Ces ententes touchent quelque 14 000 employés du système public de santé et met surtout fin à la grève légale de la CPS et de l'APTMQ. Le gouvernement doit maintenant s'entendre avec trois derniers groupes: les médecins, les diététistes et les inhalothérapeutes.

En plus de l'augmentation de salaire de 9 % sur trois ans, consentie à tous les employés du secteur public au mois de décembre, l'APTMQ et la CPS ont arraché un redressement salarial de 2,6 % (qui équivaut à ce que les infirmières ont obtenu). Cette hausse est rétroactive au 1^{er} avril 1999.

Dans le cas de la CPS, elle ne touche que les techniciens en radio-oncologie, en radio-diagnostic, en médecine nucléaire et les hygiénistes dentaires. Le pourcentage semble peu élevé, mais il permet de rapprocher le salaire des techniciens de celui des infirmières. Dans le cas des radio-oncologues, par exemple, la différence passe de 61 \$ par semaine à 39 \$.

Cette hausse de 2,6 % n'est qu'une «avance en attendant les résultats de l'étude sur l'équité qui se poursuit au cours des six prochains mois», précise la présidente de l'APTMQ, Francine Genest. Les deux syndicats croient que cette étude recommandera d'autres correctifs salariaux.

De leur côté, c'est avec optimisme que les représentants des pharmaciens d'établissements ont présenté les résultats de leurs huit années de négociations avec le gouvernement. L'entente de principe est qualifiée d'«effort raisonnable». En plus des augmentations de 9 % sur trois ans, les 1000 pharmaciens des hôpitaux verront leurs salaires majorés de 3 à 5 % d'ici janvier 2001.

«Nous sommes d'autant satisfaits que cette entente n'est pas finale, notamment au chapitre de la relativité salariale où, en dépit de gains significatifs, nous poursuivons nos travaux», a expliqué la présidente de l'APES, Patricia Lefebvre.

Les pharmaciens ont également fait des gains au chapitre des clauses normatives. Prime de soirée et de fin de semaine de 4 %, rémunération pour les appels à la maison et accessibilité accrue aux postes permanents font partie de la colonne des gains.

Les membres de l'APTMQ se prononceront le 5 avril prochain sur l'entente de principe, ceux de la CPS voteront dans chaque établissement à partir de la semaine prochaine et les pharmaciens étudieront la question lors d'une assemblée générale spéciale le 12 avril.

Apprendre à lire et à écrire

Les enseignants doivent adapter leurs méthodes aux élèves en difficulté

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Pour traverser avec succès ce passage viscéral de la première année du primaire, où les petits découvrent l'univers de la lecture et de l'écriture, mieux vaut se mouler aux besoins spécifiques des enfants en difficulté d'apprentissage, même si cela nécessite une modification complète des modes d'enseignement.

Dans le cadre du colloque sur le programme de soutien à l'école montréalaise, qui réunissait hier à Montréal quelques milliers d'acteurs du milieu scolaire, ateliers et conférences ont permis l'échange de recettes miracle afin de contrer le fléau du décrochage scolaire. Pour cette étape cruciale qu'est l'entrée en première année, certaines clientèles de milieu défavorisé ont dû repenser entièrement leur méthode d'apprentissage pour éviter, avec succès, l'échec.

Ainsi, à l'école De la Petite-Bourgogne, dans le sud-ouest de l'île de Montréal, le Programme de soutien à l'école montréalaise a justement permis de contrer le fort taux d'échec des élèves de première année qui ne réussissaient pas à lire à la fin de l'année scolaire. «Des enseignantes en larmes au mois de mai parce que les enfants ne savent pas lire, j'en ai eu dans mon bureau!», raconte Thérèse Lessard, directrice de l'école De la Petite-Bourgogne, qui est composée majoritairement d'enfants d'origines multiples.

Parmi ces professeurs portant le fardeau du constat d'échec, Paulette Fortin, enseignante de première année depuis 20 ans, «j'étais épuisée», raconte-t-elle. Malgré tous les efforts et les tentatives que je faisais, beaucoup d'enfants ne savaient pas lire à la fin de l'année.

Une nouvelle méthode d'apprentissage de la lecture est mise à l'essai depuis septembre: essentiellement basée sur le bruit des lettres, les «boîtes de son», plutôt que sur les lettres elles-mêmes, l'approche permet aussi l'identification rapide des candidats plus faibles et le soutien immédiat avec un orthopédagogue. Elle a fait des miracles.

«Nous approchons la fin de l'année scolaire et j'ai seulement un élève qui redoublera», explique Paulette Fortin, qui a dû faire table rase de 20 ans d'enseignement. L'an dernier, sur 24 élèves, quatre ont redoublé et près de la moitié des autres ont passé de justesse.

En attribuant aux enfants des portions de phrases et de textes, l'enseignante les fait lire tous les jours. «Je suis capable d'identifier immédiatement celui qui a de la difficulté parce que je le entends sur une base quotidienne.» En fonction du degré de réussite, les enfants sont immédiatement acheminés auprès d'un orthopédagogue, ce qui permet d'améliorer les lacunes rapidement.

À l'école De la Petite-Bourgogne, ce soutien est possible grâce à l'embauche de deux orthopédoques et du support d'un conseiller pédagogique qui suit les enseignants. Plutôt que d'avoir des groupes de 25 enfants, tel que c'est la norme au primaire, les classes sont également composées de 18 élèves, ce qui facilite l'encadrement. L'école a reçu près de 60 000 \$ cette année pour divers projets visant l'amélioration du taux de réussite de ses élèves.

Infractions à la Loi électorale

Dumont ne fait plus confiance au DGE

Le chef de l'ADQ est mécontent du traitement réservé à son parti

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Mario Dumont remet sérieusement en question la confidentialité du processus d'enquête chez le Directeur général des élections, qui a imposé mercredi 14 constats d'infraction contre cinq militants de l'Action démocratique. Le chef de l'ADQ dit avoir perdu confiance en l'institution en raison notamment de fuites qui ont vu les détails de l'enquête apparaître dans les journaux avant que les militants visés en soient informés.

«Je trouve ça épouvantable et incompréhensible que cette affaire ait déboulé dans une relation aussi inacceptable avec le DGE. Je veux que ça s'arrange», a déclaré hier le chef adéquat en point de presse.

Visiblement embêté par le déroulement de l'enquête du DGE sur l'ADQ, davantage que par son contenu, Mario Dumont estime que sa formation politique a fait l'objet d'une étude qui frôle l'acharnement. «Au niveau des vérifications, on a eu un traitement privilégié», croit-il en faisant allusion à l'enquête qui aurait visé les activités de l'ADQ dans les 125 circonscriptions électorales. Il ajoute que le DGE est pratiquement sorti de son rôle de simple arbitre du jeu politique.

«Je ne peux pas vivre avec ça. [...] Je pense qu'on a le droit d'avoir les bases d'une relation de confiance avec l'arbitre du match. [...] C'est pas vivable pour un parti politique, ce genre

de situations. [...] C'est une institution qui n'a jamais connu dans son histoire autant d'instabilité.»

Au bureau du Directeur général des élections, Bernard Renald refuse d'admettre qu'il y a eu fuite de renseignements, mais il ne s'explique pas, après une enquête interne effectuée la semaine dernière, comment des informations détenues par le DGE ont pu se retrouver dans *La Presse* deux fois en deux semaines. «On le déplore. S'il y a eu des fuites, c'est à l'insu de la DGE.»

L'enquête interne n'a rien démontré au sujet d'une fuite éventuelle, ajoute-t-il. «Personne n'a levé la main pour dire que c'était lui.» Pour ce qui est de la suite des choses, M. Renald estime qu'une enquête plus poussée ne jetterait pas nécessairement plus de lumière sur cette affaire, mais «je suppose que le DGE va toujours être à l'affût».

Mercredi, cinq candidats et militants adéquistes ont reçu 14 constats d'infraction. On leur reproche d'avoir déclaré des dépenses sans fournir de pièces justificatives ou d'avoir produit de fausses factures. Hier, le chef de l'ADQ ne voulait pas en rajouter, prétextant que ces personnes, passibles d'amendes de 12 300 \$, avaient eu «plus que leur part et n'ont pas vu une grande protection de leur présomption d'innocence».

En coulisses, certains adéquistes pointent le doigt en direction du Parti libéral du Québec. Certains députés libéraux auraient en effet eu vent des détails de l'enquête

du DGE sur l'ADQ avant le parti de Mario Dumont. Le chef a abordé cette question hier sans toutefois nommer le PLQ.

«Quelques jours avant que ne soient révélés les faits, des adversaires politiques se vantaient d'attirer l'attention sur ce qui allait arriver à l'ADQ. Ce n'est qu'une raison qui ébranle notre relation de confiance avec cette institution.» Et toujours en parlant de ses «adversaires politiques», M. Dumont a ajouté en anglais: «Si un parti au Québec compte là-dessus pour régler ses problèmes internes, il sera vite déçu.»

La semaine dernière, un avocat de l'ADQ, Marc-André Gravel, a écrit une lettre au DGE, Francine Barry, pour lui faire part des inquiétudes de son parti sur la confidentialité et l'impartialité du travail d'enquête effectué auprès de l'ADQ.

En conclusion, le chef de l'ADQ militera en faveur d'un resserrement des règles de nomination au DGE. En 1999, les trois partis à l'Assemblée nationale n'ont pas réussi à s'entendre sur une candidature pour prendre la relève de Jacques Girard, décédé au début de 1999. Les discussions ont été vives et nombreuses à ce sujet, le PQ favorisant Francine Barry, les libéraux Jean Charrier, qui est aujourd'hui l'adjoint de Mme Barry. Au mois d'avril, une nouvelle décision devra être prise par l'Assemblée nationale pour nommer un directeur permanent.



Mario Dumont

Prix de l'essence

Landry refuse de diminuer les taxes

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le vice-premier ministre Bernard Landry a écarté, hier, la possibilité que son gouvernement franchisse la porte qu'a ouverte le ministre des Finances Paul Martin et abaisse les taxes québécoises sur l'essence.

«Je leur dis [à la population] de ne pas se faire de fausse joie parce que ce ne serait pas très cohérent ni très responsable, sous le coup de l'émotion et d'une offre fédérale que le premier ministre du Canada avait lui-même formellement niée il y a quelques semaines, de leur laisser miroiter que les taxes vont baisser quand on n'est pas sûr qu'on le fera», a dit M. Landry au sortir de l'Assemblée nationale.

Hier, en Chambre, le chef de l'opposition officielle Jean

Charest a réclamé une baisse des taxes québécoises sur l'essence «peu importe ce que le prix de l'essence peut être». Les Québécois paient des taxes sur l'essence plus élevées que les Ontariens ou les Néo-brunswickois, a souligné son chef libéral.

Contrairement à la position qu'a adoptée son chef Jean Chrétien il y a quelques semaines, Paul Martin a évoqué, mercredi, la possibilité de baisser les taxes sur l'essence «si la situation perdure» et si les provinces acceptent d'en discuter avec lui. M. Charest a vu dans cette déclaration «une porte intéressante», «un signal très encourageant» envoyé par M. Martin aux consommateurs québécois.

Ne partageant pas cet enthousiasme, M. Landry a rappelé que chaque cent en moins sur les taxes sur l'essence représenterait plus de 100 millions de moins dans les coffres de l'État québécois. En n'abaissant les taxes que d'un cent,

le gouvernement cédrait de plus le risque que cette baisse aille dans les goussets des compagnies pétrolières, a signalé M. Landry. «Il faut que ça soit significatif, disons, cinq ou dix cents. Vous voyez dans quel montant ça nous entraîne», a-t-il indiqué, soit entre 500 millions et un milliard. «C'est beaucoup d'argent pour les hôpitaux, pour l'éducation et pour les baisses d'impôt», a-t-il ajouté.

En outre, avec la hausse de la production décriée mardi à Vienne par l'OPEP, les consommateurs peuvent s'attendre à ce que le prix de l'essence revienne à un niveau plus acceptable, a dit le vice-premier ministre, bien que les prix de l'essence pratiqués ces dernières années, s'appuyant sur un prix du brut de 10 \$ le baril, ne reviendront peut-être plus. «Il y a peu de gens qui pensent que c'était le juste prix», estime M. Landry.

Aéroports de Montréal

Nycol Pageau-Goyette s'entête

La présidente juge normal d'encourager les amis dans un Québec si petit

Malgré les critiques de favoritisme et de manque de transparence qui fusent de toutes parts sur l'organisme Aéroports de Montréal qu'elle préside et dirige, Nycol Pageau-Goyette persiste et signe, se disant tout à fait à l'aise avec les décisions qui ont été prises. «J'ai de la difficulté à voir le tort ou le mal que j'ai pu commettre», donne-t-elle à entendre. En outre, elle ouvre toute grande la porte à une représentation d'Ottawa et de Québec sur le conseil.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Les reproches de favoritisme et de manque de transparence adressés à Aéroports de Montréal (ADM) ces dernières semaines sont loin d'inciter sa présidente, Nycol Pageau-Goyette, à changer ses méthodes de travail. Elle affirme plutôt être victime d'attaques incessantes dont elle a peine à comprendre la teneur et la provenance. La semaine dernière, elle qualifiait même la situation de «véritable vendetta».

Interrogée hier lors de son passage au Devoir au sujet des contrats octroyés à des amis et collègues, Mme Pageau-Goyette a affirmé qu'il serait difficile d'agir autrement vu la petite taille du Québec. «Il n'y a à peu près que 800 personnes avec qui on peut transiger.» Cela explique par exemple que des contrats totalisant 315 000 \$ aient été consentis à Michel Langlois, le vice-président du conseil d'ADM, par l'entremise de la Société du parc des Îles, également présidée par Mme Pageau-Goyette.

«Il n'y a pas des tonnes de spécialistes dans le domaine récréotouristique, alléguet-elle. Le conseil souhaitait avoir des idées nouvelles. Or ai-je suggéré le nom de Michel? Je ne le pense pas. Mais disons que je l'ai fait, ce n'est pas moi qui ai pris la décision finale. Je ne peux tout de même pas empêcher de gagner sa vie. Si c'est ça, le manque de transparence...»

Dans le cas des contrats à hauteur de 218 000 \$ alloués par la Société de promotion des aéroports de Montréal (SOPRAM) à la firme Pageau-Goyette et associés, la principale intéressée soutient qu'elle est victime de sa «grande générosité habituelle». Lorsque la SOPRAM a été mise sur pied, «elle n'avait pas une cenne. J'ai alors offert de loger la SOPRAM. Puisque je ne pouvais payer les dépenses, il était entendu qu'elle me les payerait par la suite. J'ai seulement voulu rendre service, sinon ça n'aurait jamais levé de terre.»

Lasse de «servir de punching bag», Mme Pageau-Goyette, présidente du conseil et chef de la direction d'ADM, présidente de la SOPRAM et des filiales



La présidente d'ADM, Nycol Pageau-Goyette est disposée maintenant à ouvrir la table de son conseil d'administration aux représentants gouvernementaux.

ADM-International et ADM-Capital, confie par ailleurs ne pas vouloir cumuler autant de postes indéfiniment. «C'est très lourd. Il faudrait que l'on se branche éventuellement. Mais il ne faut pas créer d'instabilité», prévient-elle. Quel poste conservera-t-elle? «J'irai là où les gens jugeront que c'est mieux pour moi. C'est le bien de l'entreprise qui m'intéresse.»

Québec et Ottawa au conseil?

La convocation que la présidente a reçue cette semaine pour aller justifier sa gestion à Ottawa devant le comité des Transports à Ottawa, dans la semaine du 10 avril, la réjouit au plus haut point. Elle se dit également très ouverte à ouvrir les portes de son conseil à des représentants gouvernementaux. Toutefois, elle signifie que les critiques dont son organisme est l'objet depuis quelques semaines ont fait perdre à ADM son pouvoir de négociation avec le gouvernement. «On voulait s'en servir comme arme de négociation. On a toujours résis-

té en se disant qu'au moment d'ouvrir le bail, on leur donnerait un siège pour qu'ils soient contents. Là, je ne sais pas avec quoi on va négocier.»

Tout porte à croire que tant le gouvernement du Québec que le gouvernement fédéral pourraient jouer d'une telle représentation. «Les nouveaux principes d'imputabilité du fédéral prévoient un représentant du Canada et du Québec», note-t-elle. Au cabinet du ministre des Transports, Guy Chevrette, on se réjouit d'une telle possibilité tout en précisant que seul Ottawa a actuellement un pouvoir législatif sur les aéroports.

Toutefois, Mme Pageau-Goyette se demande bien ce que de telles modifications apporteraient puisque le représentant du gouvernement, dès qu'il aura intégré le conseil d'administration, deviendra du coup fiduciaire. «Selon la loi, il ne peut servir que la corporation et non le gouvernement. Il ne pourra pas dire qu'il défend le Parti libéral, par exemple, puisqu'il devra défendre la corporation.»

Nycol Pageau-Goyette est prête à démissionner de la SPI

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Nycol Pageau-Goyette n'attend qu'une chose pour quitter la présidence de la Société du parc des Îles (SPI): la fin du «re-déploiement» de La Ronde. «J'ai dit au maire [de Montréal, Pierre Bourque] qu'une fois le projet réalisé, j'allais quitter la société», a-t-elle affirmé hier en entrevue au Devoir. Elle a ajouté que lorsqu'elle a accepté la présidence de cet organisme, elle ne dirigeait pas Aéroports de Montréal (ADM). «Je ne peux plus faire les deux», a-t-elle confié.

Sauf qu'il y a loin de la coupe aux lèvres puisque Montréal tend vers la vente pure et simple de La Ronde tandis que Nycol Pageau-Goyette souhaite plutôt que la Ville conserve des liens avec cette «poêle aux œufs d'or». Mme Pageau-Goyette souhaiterait trouver un investisseur d'envergure internationale pour gérer le parc tout en permettant à la SPI de conserver un siège au conseil d'administration. «Il faut donc trouver les meilleurs investisseurs qui garderaient La Ronde dans le patrimoine montréalais. [...] Au lieu que les profits aillent directement dans les poches des investisseurs privés, je voulais une formule où certaines redevances seraient versées à la SPI. Cet argent pourrait servir à développer le reste du parc.»

Mme Pageau-Goyette conjugue ses affirmations au passé puisque, depuis le 20 mars, l'ensemble du dossier a été transféré des mains du conseil à celles du comité exécutif.

Un imbroglio entre la Ville et le conseil de la SPI est à la source de la discorde révélée hier entre la Ville et Nycol Pageau-Goyette. Cette dernière a outrepassé une directive du comité exécutif lui demandant de mettre un holà sur le dossier de la restructuration de La Ronde, affirmant ne pas avoir été mise au courant. «C'est M. Fortier qui a dû vous dire que je n'étais pas au courant... Il est évident que nous n'allons pas aller à l'encontre d'une résolution du comité exécutif. Nous sommes une créature de la Ville!»

Toutefois, elle indiquait hier que la demande du comité exécutif de «surseoir à la réalisation de la troisième partie du mandat octroyé à Pricewaterhouse en novembre 1999», soit la partie relative au financement du «re-déploiement» de La Ronde, n'était tout simplement pas recevable. «Le processus était déjà engagé et avancé. De bonne foi, M. Fortier a voulu donner le mandat à la Deutsch Bank, mais le mandat était déjà entre les mains de Pricewaterhouse. Il ne le savait tout simplement pas et était agacé par cet état de fait.» Comment est-ce que le président du comité exécutif pouvait être tenu dans l'ignorance? «On ne relève pas de M. Fortier, mais plutôt du maire. On a eu plusieurs rencontres avec M. Bourque, dont la dernière en date a eu lieu le 22 décembre. Le maire trouvait d'ailleurs que je n'allais pas assez vite.»

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Casqués, les Italiens



REUTERS

LE PORT DU CASQUE est désormais obligatoire en Italie pour circuler sur un scooter, au grand dam de ses utilisateurs qui trouvent les casques moches, inconfortables et encombrants. Pire, ils ruinent les coiffures, bloqueraient la vision, empêcheraient d'utiliser un téléphone portable et vous feraient passer pour Robocop. L'objectif est de réduire le nombre des accidents en scooter, qui font 700 morts par an.

Ex-chauffeur de la STCUM

Pédophile condamné à six ans de prison

L'homme s'attaquait à des garçons et des filles de son quartier

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le pédophile Claude Plouffe a été condamné hier à six ans de prison pour une série d'agressions sexuelles commises sur des garçons et des filles sur une période de 37 ans.

Agé de 62 ans, l'ex-chauffeur d'autobus à la STCUM a agressé sexuellement des jeunes voisins ou membres de la famille entre 1960 et 1997. Les gestes pour lesquels il a plaidé coupable comprenaient des baisers, des caresses, des pénétrations vaginales et rectales avec les doigts, des fellations et des masturbations.

Les victimes étaient âgées entre 5 et 17 ans au moment où elles ont été agressées. Une belle-sœur de Plouffe a notamment été agressée continuellement entre 8 et 17 ans. Les séquences sont permanentes chez cette femme pour qui les rapports sexuels, même à l'intérieur du mariage, sont éprouvants. Le juge François Doyon a rapporté hier les propos de cette victime: «*Mon existence se résume à essayer de vivre au jour le jour, à être un semblant de femme épanouie.*»

La Couronne réclamait huit ans de prison pour Claude Plouffe, mais le juge Doyon a plutôt imposé une peine de six ans. Comme facteurs atténuants, il a énuméré l'absence d'antécédents judiciaires de Claude Plouffe, le fait qu'il avait plaidé coupable et entrepris une thérapie. Le juge a enfin pris en considération le passé de l'agresseur.

Entre 9 et 19 ans, Claude Plouffe a été agressé par un gardien de prison et un prêtre. Il avait dénoncé ces agressions, mais elles sont restées impunies. Il a donc grandi en croyant que de tels gestes étaient acceptables, a expliqué le juge Doyon. C'est seulement en thérapie, après son arrestation en 1998, que Claude Plouffe a peu à peu réalisé l'ampleur du mal qu'il avait fait.

La Révolution tranquille

Ottawa a ouvert la voie, estime Stéphane Dion

Le ministre replace l'époque dans son contexte universel

Stéphane Dion, ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, a ouvert hier le colloque de trois jours intitulé «*La Révolution tranquille: 40 ans plus tard*», organisé par l'UQAM, sur un thème qui ne pouvait que provoquer des réactions: «*Le rôle moteur du gouvernement du Canada dans la Révolution tranquille*». L'accueil aura été tel qu'anticipé: houleux.

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Quelque 400 personnes, essentiellement des jeunes, des étudiants et des gens du grand public, ont assisté hier après-midi à la présentation de Stéphane Dion, organisée en marge du colloque sur la Révolution tranquille. Le colloque commençait officiellement hier soir.

Aux dires de Claude Corbo, professeur de sciences politiques et animateur de la présentation, Stéphane Dion a été invité hier pour trois raisons: né en 1955, il est un enfant de la Révolution tranquille; fils du défunt politologue Léon Dion, il a été nourri dans sa jeunesse de réflexions politiques; enfin, il est dans la tradition des colloques de l'UQAM de présenter différents points de vue afin de stimuler les débats. C'est Jacques Parizeau, ex-premier ministre du Québec, qui aura la parole aujourd'hui.

Comme si de stimulation le débat avait besoin. Avant même le début de son discours, Stéphane Dion a été accueilli par une série d'exclamations ironiques, du genre: «*On t'aime d'un océan à l'autre*» ou: «*Vive le Canada!*», provenant d'une poignée de jeunes munis pour l'occasion de nez rouges de clown et qui ont réussi à interrompre le ministre à plusieurs reprises. Claude Corbo a même été obligé de les rappeler plusieurs fois à l'ordre, leur disant notamment: «*Je comprends l'ardeur de vos réactions, mais laissez le discours se poursuivre.*»

Impassible et avec son sang-froid habituel, le ministre a tout de même réussi à faire son discours en entier. Avant de se lancer dans le vif du sujet qu'il avait choisi de traiter, à savoir le rôle moteur d'Ottawa dans la Révolution tranquille, il a commencé par dépeindre les années 60 sous un angle moins québécois qu'universel. La Révolution tranquille «*s'est inscrite dans une tendance forte de l'histoire sociale contemporaine: l'ajustement des sociétés catholiques face aux sociétés protestantes durant l'ère industrielle*», a-t-il dit.

Selon lui, la Révolution tranquille est avant tout «*une révolution webérienne*». S'inspirant des thèses du sociologue allemand Max Weber, il a rappelé que les sociétés protestantes sont traditionnellement plus dynamiques d'un point de vue économique, valorisant davantage l'enrichissement matériel que ne le font les sociétés catholiques. Selon lui, en se sécularisant, les sociétés catholiques ont pu rattraper leur retard économique. S'appuyant sur les réalisations du gouvernement libéral d'Adélard Godbout dans les années 40, notamment le suffrage universel et l'éligibilité accordée aux femmes, l'instruction obligatoire et la création d'Hydro-Québec, il a suggéré que la Révolution tranquille aurait pu avoir lieu bien plus tôt. Or, peut-être trop avant-gardiste, «*Godbout [a été] farouchement combattu par l'Église*».

«*Rôle moteur*» du fédéral
Si la Révolution tranquille s'inscrit



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Stéphane Dion

dans une tendance universelle, Stéphane Dion pense aussi que le gouvernement fédéral y a joué un «*rôle moteur*». Pour évacuer tout «*souçon [...] de partialité*», il a habilement utilisé à ses fins une citation de Jacques Parizeau, «*un grand artisan de la Révolution tranquille*». L'an dernier, Jacques Parizeau aurait dit en entrevue, entre autres: «*C'est à Ottawa que ça se passe.*»

Bref, selon Stéphane Dion, Ottawa a joué «*deux rôles clés*» dans la Révolution tranquille. D'abord, il a été «*le réformateur, celui qui a lancé les grandes politiques qui ont permis aux provinces de prendre le relais*», notamment par son caractère décentralisé.

Par ailleurs, Ottawa a aussi été l'école des principaux artisans de la Révolution tranquille, Georges-Émile Lapalme et Jean Lesage notamment. Même René Lévesque «*s'est fait connaître comme vedette à la télévi-*

sion d'État», a-t-il poursuivi.

Citant le sociologue Fernand Dumont qui écrivait que «*la Révolution tranquille fut d'abord une révolution culturelle*», il a rappelé les créations fédérales à ce chapitre, notamment Radio-Canada, l'Office national du film et le Conseil des arts du Canada.

En guise de conclusion, Stéphane Dion a finalement vanté les mérites du fédéralisme, affirmant ceci: «*Nous devons avoir deux gouvernements sérieux. [...] Mais l'important est que nous [les] considérons comme les nôtres et que nous les encourageons à collaborer par-delà leur concurrence naturelle.*» Au passage, il en a profité pour écorcher les nationalistes quand ceux-ci font «*une obsession de la distinction*», se montrant alors «*adeptes de la pensée unique*».

Mesures de sécurité

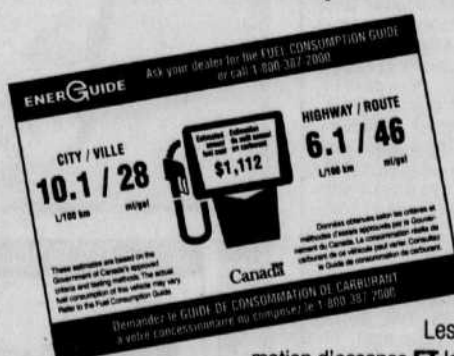
Provocateur? Le ministre pouvait se le permettre. Dans la salle hier, on pouvait compter une bonne dizaine de gardiens de sécurité de l'UQAM ainsi qu'une demi-douzaine de gardes de la GRC. Pourquoi une telle équipe? Selon le comité organisateur du colloque, le dispositif s'imposait. «*Nous savions que toute la question du procès des entartistes risquait de mener à des excès*», a révélé Yves Bélanger, membre du comité organisateur du colloque et professeur de sciences politiques. De fait, le procès de l'entartiste de Stéphane Dion doit précisément avoir lieu aujourd'hui.

Par ailleurs, on inaugure aujourd'hui à Montréal le Symfolium 2000, une convention internationale de rebelles, poètes et entartistes. Par mesure de précaution, toutes les personnes admises au colloque étaient aussi tenues de laisser leur sac au vestiaire. «*Nous ne voulions pas que Stéphane Dion se fasse entarter*», a confié Yves Bélanger.



Un bon moyen d'économiser à la pompe

Comparez les cotes ÉnerGuide pour choisir votre prochaine voiture



À la recherche d'un véhicule neuf? Repérez d'abord l'**étiquette ÉnerGuide** sur la fenêtre et consultez le **Guide de consommation de carburant**. Ces outils vous permettront de comparer l'efficacité énergétique de divers modèles de véhicules et vous aideront ainsi à faire le bon choix pour vous, votre portefeuille et l'environnement.

Les cotes ÉnerGuide vous indiquent la consommation d'essence **ET** le coût annuel en carburant associés à chaque véhicule. Cela pourrait vous permettre de réaliser d'importantes économies – plus de 450 \$ par année si vous comparez le modèle compact le plus éconergétique à la moyenne de sa catégorie.

Mais il y a plus que l'argent économisé. Les véhicules les plus éconergétiques contribuent à réduire les émissions de dioxyde de carbone, un des gaz à effet de serre responsables des changements climatiques.

Ainsi, laissez-vous guider par ÉnerGuide... vous économiserez de l'argent et aiderez à protéger l'environnement.

Demandez votre Guide de consommation de carburant GRATUIT.


Pour obtenir votre guide gratuit, communiquez avec le service des publications de l'Office de l'efficacité énergétique au **1 800 387-2000**.

Ou consultez notre site Web pour :

- en savoir plus;
- consulter une version interactive du Guide et de l'étiquette ÉnerGuide;
- voir les modèles 1999 et 2000 gagnants des prix ÉnerGuide remis aux véhicules les plus éconergétiques dans différentes catégories.

<http://oe.e.mcan.gc.ca/vehicules/1>



 Ressources naturelles Canada
Office de l'efficacité énergétique

Natural Resources Canada
Office of Energy Efficiency

Canada

LES ACTUALITÉS

Hilton libéré

BRIAN MYLES LE DEVOIR

Le boxeur Dave Hilton a été remis en liberté hier en jurant qu'il n'avait jamais mis les pieds dans un bar de danseuses du West Island, contrairement à ce qu'a prétendu un policier.

Le champion canadien des poids moyens est accusé de bris de condition. Dans l'attente de son procès pour agressions sexuelles sur des mineures, Dave Hilton n'a pas le droit de fréquenter les débits de boisson et il doit demeurer à la maison entre 23h et 7h.

Selon le témoignage écrit d'un policier, M. Hilton se trouvait pourtant à La Source du sexe, un bar de danseuses du boulevard Hymus, après 23h le 17 mars. Il a été arrêté 11 jours plus tard, soit mardi dernier.

L'avocat Jérôme Choquette a rapidement réussi à convaincre le juge Jean-Pierre Bonin que son client disposait d'un alibi. Dave Hilton a déclaré sous serment qu'il se trouvait au restaurant Fiorentino en compagnie de sa copine et d'un couple d'amis dans la soirée du 17 mars, une information corroborée hier par le gérant de cet établissement situé au Complexe Desjardins. M. Hilton a affirmé qu'il était rentré vers 22h45 à son domicile de la rue Saint-Christophe en compagnie de son amie de cœur.

Il a par ailleurs juré qu'il ne connaissait pas La Source du sexe et qu'il n'y avait jamais mis les pieds. «Je n'ai pas fréquenté ce genre d'endroit dans les dix dernières années. C'est contre mes principes», a-t-il dit.

Dave Hilton a pu reprendre sa liberté, mais il doit revenir en cour le 12 avril pour la tenue de son enquête préliminaire en ce qui a trait aux deux chefs d'accusation de bris de condition. La Couronne pourrait par contre décider de retirer ces accusations à la lumière des témoignages rendus hier.

À la sortie du tribunal, Me Choquette fulminait. «Le policier a imaginé sa présence à ce bar, soutient-il. Ça vous montre jusqu'à quel point parfois le travail policier est "sloppy", négligent.»

La pêche à la perchaude est autorisée au lac Saint-Pierre

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

En contravention des principes de la conservation et des avis de ses propres biologistes, le ministre des Transports et responsable de la faune, Guy Chevrette, a annoncé hier une modification au règlement de pêche du Québec qui autorisera dans le lac Saint-Pierre la capture commerciale et sportive de la perchaude à compter du 10 avril, ce qui permettra aux 42 pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre d'installer 1500 verveux directement sur les frayères.

Cette activité biologique devrait démarrer dans la semaine qui suivra le début de la pêche.

La décision du ministre a été dénoncée par les biologistes de la Société de la faune et des parcs (FAPAQ) qui, avec une rare unanimité, ont vu dans cette mesure, comme l'a dit l'un d'entre eux, «une décision qui va à l'encontre de toutes les positions scientifiques de l'organisation» dans ce dossier depuis 10 ans parce qu'elle autorise la capture des géniteurs avant le cycle de reproduction. Ce que la FAPAQ continue d'ailleurs d'interdire dans les autres régions où le lobby de l'alimentation est moins virulent.

Actuellement, 77 % des perchaudes du lac sont prélevées annuellement, dont 14 % par des causes naturelles et 63 % par la pêche, une pression si forte que l'espèce s'en trouve décimée dans son château-fort fluvial. La pêche devait débuter au lac Saint-Pierre, comme dans la région de Montréal, le 5 mai, soit après la fraie, précise la version imprimée du règlement de pêche.

L'an dernier, l'ouverture de la pêche avait été retardée jusqu'au 19 avril, ce qui ne s'était malheureusement pas avéré suffisant pour protéger les géniteurs de l'espèce en situation précaire. Québec avait adopté cette demi-protec-

tion parce que les débarquements de perchaude, qui étaient de 210 tonnes avant 1994, ont chuté à 140 tonnes en 1995 et 1996 pour descendre à 70 tonnes par la suite!

La pêche sur la fraie s'accompagnera d'un retrait obligatoire de 25 % des 21000 verveux autorisés l'an dernier. Les pêcheurs commerciaux ne pourront par ailleurs conserver que les poissons de plus de 7,5 pouces. Et Québec commencera à racheter en 2000-01 des permis commerciaux jusqu'à obtenir une réduction de 40 % de l'effort de pêche. Il promet enfin d'ajuster les prochaines ouvertures de la saison de pêche en fonction des résultats de cette année, un engagement pris l'an dernier avec les résultats que l'on voit...

Pierre Châteaufort, du cabinet de Guy Chevrette, a déclaré hier que «ces mesures avaient été discutées avec tous les intervenants et avaient obtenu l'aval de la Fédération québécoise de la faune», traditionnellement opposée à toute pêche sur les frayères.

«Inexact», réplique le président de la FQF, Claude Gauthier. Dans une conversation téléphonique avec René Cossette du même organisme, dit-il, la FQF a donné son accord à un plan d'intervention qui préciserait que la date de l'an dernier (19 avril) ne soit pas devancée mais maintenue ou retardée; que Québec s'engage à racheter dès cette année 40 % des «permis» commerciaux et d'atteindre un niveau de rachat se situant entre 77 et 100 % en 2001-02; que la taille minimale des captures soit fixée à 7,5 pouces et qu'on retire 25 % des engins de pêche.

«Si la FAPAQ a joué dans cet accord, elle en paiera le prix», a déclaré M. Gauthier.

Quant au président de la FAPAQ, il expliquait que cette décision n'a pas été soumise au conseil d'administration de la nouvelle société d'État «parce que ce n'était pas son mandat de modifier le règlement de pêche», un mandat qui échoit plutôt, dit-il, au directeur régional du service de l'aménagement, un subalterne du conseil...

Condos au monastère des Dominicains

L'absence des promoteurs est déplorée

JEAN CHARTIER LE DEVOIR

Hasmig Belleli, la présidente de la Commission de développement urbain (CDU), regrette que les frères Maggi, promoteurs de la construction de condos à la place des arbres centenaires coupés au monastère des Dominicains, à Notre-Dame-de-Grâce, n'aient pas été forcés de comparaître pour justifier leurs gestes et demandes.

«C'est incroyable que le promoteur ne soit pas ici pour répondre aux questions», a-t-elle déclaré lors d'une sortie faite suite à l'intervention de la porte-parole envoyée pour représenter ceux-ci à l'Hôtel de ville.

Tout le monde s'étonne également que les fonctionnaires soient sur la sellette à propos de questions techniques. Ainsi, Claire Therrien a expliqué qu'il lui paraît risqué de planter des arbres de plus de 20 centimètres de diamètre, mais qu'il faut attendre 50 ans avant que des maronniers et des érables argentés de cette dimension atteignent la taille des arbres que les frères Maggi ont coupés. Ceux-ci demandent plutôt de remplacer les arbres par des condos supplémentaires et une piscine.

Le chef de l'opposition officielle et vice-président de la CDU, Michel Prescott, a posé des questions sur le fait que les plans présentés ne sont pas cotés, de même que sur la validité du premier permis délivré étant donné que les arbres constituaient une partie intégrante du plan soumis par les frères Maggi.

Une quarantaine de citoyens de Notre-Dame-de-Grâce étaient présents hier après-midi dans la salle des délibérations pour une quatrième fois consécutive; ils attendent les recommandations finales des membres de la CDU.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 11h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

100 VISITES LIBRES

MILE-END CONDO NEUF, 1.100 p.c. (67%), 3e, éclairé, jardin, garage, 5330 St-Dominique app. 7. Dimanche de 14h à 16h. (514) 278-5039

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONTREAL - Quartier le + recherché de Québec. 5 ch., foyer, magnifique cours. Prix abordable. (418) 686-8898

OUTREMONT - Royal York, 6 pièces, planchers chêne, foyer, 1 de c. Occupation juil. 179 000 \$. (514) 273-7444

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

À VENDRE RAPIDEMENT, cause départ, spacieux 3 1/2 passible, r. de c. prox. UdeM et métro. 55.000 \$ 735-4192

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

AHUNTSIC, grand 4 1/2 rén. près de tout, foyer, 2 c.c., garage et rangement au s.s., avec extra. 336-8646

AHUNTSIC, rue Grande-Allée, cottage semi-détaché 9 pièces. UNIQUE. 270.000\$. (514) 384-9077

LONGUEUIL - ESTUAIRE II Métro, 2 ch., 1200 p.c., très bien décoré. 148 000 \$. (450) 442-2763

OUTREMONT, Adj. - Villeneuve ouest. 6th rén. (1050 p.c.), pl. bois, 3 bal., bien éclairé. 120 000 \$. (450) 652-6857

OUTREMONT, Europa phase II, penthouse sur 2 niveaux, 2 c.c. + bureau, 1 1/2 s de b., balcons, terrasse, 1.100 p.c., très ensoleillé, garage. 169.000\$. 272-3685.

VERDUN OUEST, b.dupl., grd. 6th, 3 cc + s.sol. Pr. métro, bus, fleuve, piste cycl., parc, école, etc. Terrain aménagé 5000 p.c. Entr. voiture. 125 000 \$. Paul Caya (514) 591-4111, (450) 975-2225

121 CANTONS DE L'EST

ABERCORN - Terrain 5 acres, prêt à construire, vue panor. Entre Scenic rd #139. FRELINGSBURG - Cottage rén. foyer, Acc. jardin d'eau, pas de voisin. Chevrolet inclus. (450) 298-5602

FRELINGSBURG NOUVEAU SUR LE MARCHÉ Bungalow brique, gar. double, piscine, très belle vue, très proche du village. 119 000 \$ (région). (450) 298-5606

130 MAISONS DE CAMPAGNE

MONTÉRÉGIE Magnifique domaine de 16 acres avec maison en pierres (1953) entièrement rén. et toutes les commodités. 3 cab 2 foyers, grand solarium, garage, entrepôt, verger, étang, parc, etc. À 50 min. de Mt. Une aubaine à 330 000 \$. (514) 933-8878

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

8 1/2, 1er étage, rén. 4 1/2, rén. 2e et 3e étage 259-8393

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 975\$*

*3 lignes, 3th par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus.

Heure de tombée: 14h30 tous les jours 985-3322

Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant. Différents forfaits disponibles.

LE DEVOIR

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Le vendredi 31 mars à 18h, à l'occasion du premier anniversaire du décès de M. Maurice Larralde, une messe sera célébrée à sa mémoire en l'église des Pères Dominicains, 2715, chemin de la Côte Ste-Catherine.

Le DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

SHERBROOKE (coin Parc Lafontaine) Neuf, 1165 p.c., lattes + céramique, 1 ch. c., 2 s/bains complètes, s/diner, Jenn-Air, foyer, solarium, Piscine, sauna, stat. int. chauffé, 1500\$/mois Danielle ou Tony, 9h à 17h. 323-2323

ST-URBAN (r. Duluth), beau 8 1/2 idéal professionnel 940\$. (450) 967-7149

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

BORD DE L'EAU, maison à Laval (Ste-Rose), 3 c.c., emplacement spectaculaire. 1.200\$. (514) 944-6688

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER

À PARIS XV^e 2th près Tour Eiffel Moderne. Confortable. Asc. 514-495-3021

FRANCE PRÈS LAROCHELLE - Mer, plages, dans petite villa gr. logt tt. équip. + literie, lingerie, TV, BBQ, jardin, pkg, 2-4 pers. (514) 256-9396

LA FRANCE AUTREMENT - Vaste choix de maisons, gîtes ruraux et appartements à louer dans la plupart des régions françaises. Jean-Claude Dubont pour Voyages Queorum (Carlson Wagorini) (514) 786-4630

LANGUEDOC Pays Cathare. Tranquille maison village tt. équip. pr. Canal Midi, Carcass., Narbonne, Méditer. Salon, s.diner, cuis. s/b, terrasse ensoleil. 3ch. 700\$/sem. Dès mi-juil. (514) 733-1820

*** PARIS *** XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, 1 équipé, pour 2-4 pers., parc. Disp. sem./mois. (450) 968-0262

PARIS XIXe, près de La Villette, 2 pièces, cuis. s/b, ascenseur, moderne, confortable. 1 à 4 pers., sem./mois. 842-3573

PÉRIGORD (FRANCE) Hospitalité, confort, tranquillité. Maison de caractère, 2 à 5 pers. Ajust. 1200. sem./mois. (450) 953-1289

ROME, charmant studio, meublé, divan-lit 2 places. Quartier Monteverde Vecchio pr. Villa Pamphili. 650\$. 011-39. 06.56.34.08.85. 418-849-2400 #5061 (jr)

SUD DE LA FRANCE, Corbières, (pays Cathare) maison de village avec terrasse (occ. 6 pers max.). Aussi 3 1/2 avec foyer (occ. 3 pers.) 220m de la mer. Occ. avril à octobre. (514) 937-6877

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ISLE-AUX-GRUES - petite maison ancestrale avec vue grandiose, bord du fleuve, 2 étages, équipée. Semaine ou mois, juin à oct. (514) 529-8386

PARC FORILLON, bord mer, très jolie maison, 2 pièces, 2 c.c., surplombant la Baie de Gaspé. Sem. (418) 892-5449.

PERCÉ (Gaspésie) Charmante maison ancestrale, vue le Bonaventure, toute équipée, 3 c.c. Location à la semaine. Prix spécial juin. (418) 782-5234.

QUÉBEC, bord Lac St-Charles, meublé, 1 an juil. 1.200\$/m. (418) 849-2185. www.entre-amis.com # 969.

VAL-DAVID isolée dans village, sur pièces, cheminée, sauna, 4 c.c., grand terrain. Pour juillet. 1.200\$. (514) 271-1874

176 CHALET À LOUER

CHARLEVOIX, au pied du Massif. Vue imprenable sur fleuve. Maison ou chalet. (514) 842-2394.

DÉCÈS

MESSE ANNIVERSAIRE LARRALDE, MAURICE

Le vendredi 31 mars à 18h, à l'occasion du premier anniversaire du décès de M. Maurice Larralde, une messe sera célébrée à sa mémoire en l'église des Pères Dominicains, 2715, chemin de la Côte Ste-Catherine.

176 CHALET À LOUER

IDÉAL ARTISTE Bromont, juin/juil. app. au lac + atelier au village, équipé. 2.000\$. (450) 534-1113

ILES-DE-LA-MADELEINE Chalets à louer, à la semaine, meublé, vue sur la mer, 5 mn. plage, 400\$/sem. Juillet/août. Spécial mai/juin/septembre à 250\$/sem. (418) 986-2207.

PERCÉ, maison 2 étages, 9 pièces, 3 c.c., 2 foyers, vue panoramique. Sem./mois. (514) 733-9290.

192 ON DEMANDE À LOUER

JEUNE PROFESSIONNELLE cherche 4 1/2, 2 c.c. fermées, pl. bois franc, sur Plateau. 1er juillet. 204-7052 (page 1)

251 BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria parking, 650 p.c. à 1.000 p.c. 849-5411 ou William 731-9490, 430 Ste-Hélène.

307 LIVRES ET DISQUES

DANIEL GAUVIN libraire achète livres à domicile (514) 735-8538

LE QUAI DES LIVRES 523-5383 Achat à domicile. Obtenez + en vendant directement au libraire.

313 ORDINATEURS

MAC PERFORMA, 5200CD, carte modem, cd-rom, 32 megs de ram, imprimante, zip drive, scanner. Idéal pour internet ou pour écrire. 900.00\$ (514) 769-0446 demandez Yves

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

IMMIGRATION corporatif, divorce, dommages corporels (514) 939-9556, poste 211 24 hrs/\$jr. Brownstein avocats

DÉCÈS

BORDELEAU, SERGE-MARIUS 1964-2000

À Montréal, le 29 mars 2000, à l'âge de 35 ans, est décédé Serge-Marius Bordeleau des suites d'une longue maladie contre laquelle il a lutté avec courage. Il était le fils de feu Lothaire Bordeleau et de feu Béran-gère Piette. Il laisse dans le deuil son bien-aimé Michel Giguère, ses frères et sœurs: Carole (Jacques Bergeron), Daniel (Christine Daff), Diane (Michel Langevin), André (Sonia Bourget), Chantale et Pierre (Mannon Lévesque), ses neveux et nièces et nombreux autres parents et amis.

Il sera exposé au salon funéraire Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse, angle boul. St-Michel, Montréal, le 31 mars, de 14 à 22h. Les funérailles auront lieu en l'église St-Pierre-Apôtre, 1201 rue de La Visitation, angle boul. René-Lévesque, le samedi 1^{er} avril à 11h. S'il vous plaît compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Fondation Farha.

Nous tenons à remercier le personnel de la clinique Quartier Latin et le Dr Dominique Tessier, l'unité médicale 2-A-B et l'équipe des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame et plus particulièrement Isabelle et Yvon.

420 SECTEUR VENTE

VENTES INDUSTRIELLES

Joueur d'équipe enthousiaste et expérimenté requis pour un fabricant d'instruments industriels. Doit être bilingue. Les territoires sont: Est de l'Ontario, le Québec et les Maritimes. Les opérations seront basées au Québec et impliqueront des visites bi-hebdomadaires au Siège sociale de Winter's.

Vous devez faire parvenir votre C.V. en anglais aux soins de: NATIONAL SALES MANAGER e-mail: krobbs@winters.ca ou par télécopieur au (416) 444-8979

530 COURS

ANGLOPHONE (Ph.D.) cours privé et TOEFL. 6h à 20h. 200\$/h. 489-6489.

542 MASSOTHÉRAPIE

BON MESSAGE ORIENTAL par chinois. Assurances reçues. (514) 2761461

562 PEINTURE, PEINTURE

PEINTURE, travail propre et soigné. 25 ans d'expérience. 352-8470 Clément.

564 DÉCORATION INTÉRIEURE

CONSULTATION À DOMICILE Papiers peint et tissu, confection MUR MUR (514) 985-2283

529 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

IMMIGRATION corporatif, divorce, dommages corporels (514) 939-9556, poste 211 24 hrs/\$jr. Brownstein avocats

DÉCÈS

BORDELEAU, SERGE-MARIUS 1964-2000

À Montréal, le 29 mars 2000, à l'âge de 35 ans, est décédé Serge-Marius Bordeleau des suites d'une longue maladie contre laquelle il a lutté avec courage. Il était le fils de feu Lothaire Bordeleau et de feu Béran-gère Piette. Il laisse dans le deuil son bien-aimé Michel Giguère, ses frères et sœurs: Carole (Jacques Bergeron), Daniel (Christine Daff), Diane (Michel Langevin), André (Sonia Bourget), Chantale et Pierre (Mannon Lévesque), ses neveux et nièces et nombreux autres parents et amis.

Il sera exposé au salon funéraire Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse, angle boul. St-Michel, Montréal, le 31 mars, de 14 à 22h. Les funérailles auront lieu en l'église St-Pierre-Apôtre, 1201 rue de La Visitation, angle boul. René-Lévesque, le samedi 1^{er} avril à 11h. S'il vous plaît compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Fondation Farha.

Nous tenons à remercier le personnel de la clinique Quartier Latin et le Dr Dominique Tessier, l'unité médicale 2-A-B et l'équipe des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame et plus particulièrement Isabelle et Yvon.

DÉCÈS

MESSE ANNIVERSAIRE LARRALDE, MAURICE

Le vendredi 31 mars à 18h, à l'occasion du premier anniversaire du décès de M. Maurice Larralde, une messe sera célébrée à sa mémoire en l'église des Pères Dominicains, 2715, chemin de la Côte Ste-Catherine.

Le DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

DÉCÈS

MESSE ANNIVERSAIRE LARRALDE, MAURICE

Le vendredi 31 mars à 18h, à l'occasion du premier anniversaire du décès de M. Maurice Larralde, une messe sera célébrée à sa mémoire en l'église des Pères Dominicains, 2715, chemin de la Côte Ste-Catherine.

Le DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

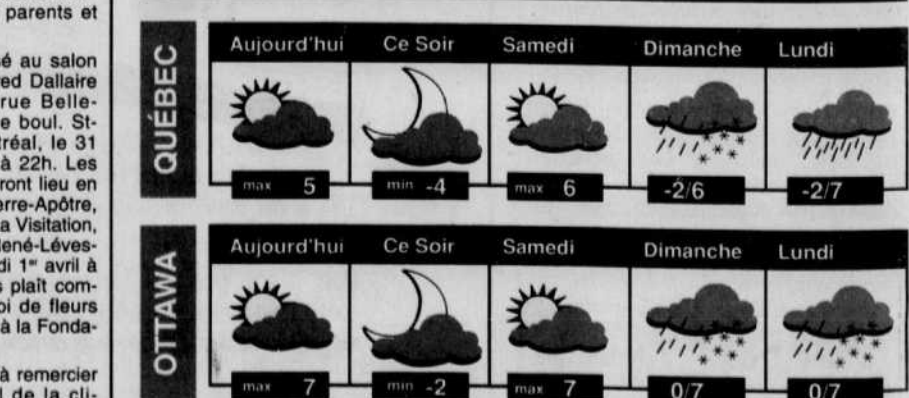
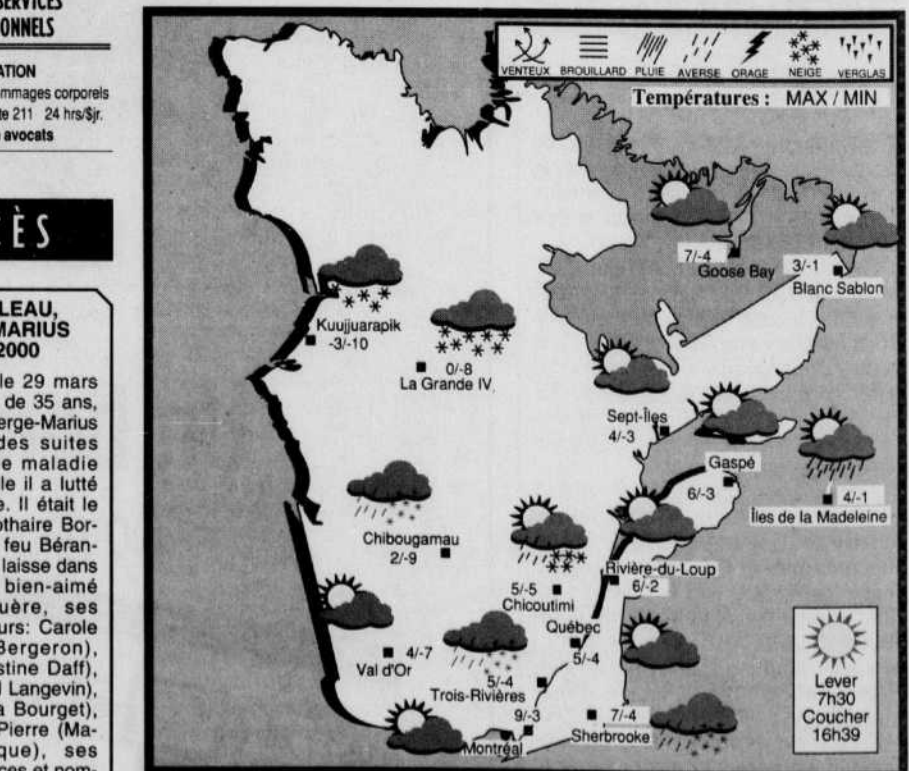
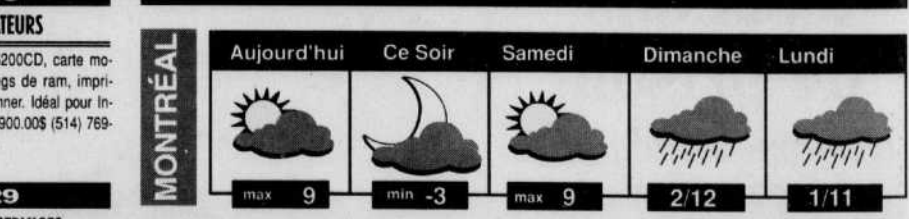
- HORIZONTALEMENT 1- Action d'inciser les pins pour en recueillir la gomme. — Voiles. 2- Allié. — Demande pour obtenir justice. 3- Opération chirurgicale. — Radium. 4- Réduire en petits grains. — Habille. 5- Consacrée. — Embarcation de sauvetage. 6- Trois personnes. — Manchon d'une poignée. 7- Respirer. — Distinguer. 8- Perroquet. — Canope. 9- Écrivain russe (1899-1994). — Organisation. 10- Craintive. 11- Sécrétion de l'urine. — Génie féminin. 12- Troisième personne. — Touladi.

VERTICALEMENT 1- Conduit pour les eaux de pluie. 2- Abrasif. — Héros biblique. — Cinq cent.

Solution d'hier

Météo-Conseil 1 900 565-4455 Frais applicables La météo à la source

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA



LE DEVOIR

ÉCONOMIE

La «nouvelle économie» se retrouve de nouveau au tapis

Le Nasdaq se replie de 4%

L'économie américaine finit 1999 en sursur régime

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'économie américaine a fini 1999 en sursur régime avec une croissance de plus de 7 % au quatrième trimestre, un rythme qui devrait se tasser mais pas suffisamment, selon les analystes, pour dissuader la Réserve fédérale de resserrer encore sa politique monétaire afin d'éviter une surchauffe.

Le département du Commerce a annoncé hier avoir révisé sa précédente estimation du PIB de 6,9 à 7,3 % en rythme annuel pour les trois derniers mois de l'an dernier. Il s'agit de la plus forte performance depuis le premier trimestre 1984, période au cours de laquelle la croissance avait été de 9 %.

Pour l'ensemble de 1999, le PIB a crû de 4,2 % après un gain de 4,3 % en 1998. Une importante baisse de régime au deuxième trimestre de l'an passé explique pourquoi la progression du PIB a été légèrement moins forte que l'année précédente. «Nous attendons une modération de la croissance au premier trimestre 2000 mais seulement en raison de l'aggravation du déficit commercial et d'une réduction des stocks des entreprises», a expliqué Stan Shipley, un économiste de la firme d'investissement Merrill Lynch. Les dépenses de consommation, principal moteur de l'activité économique, continuent à croître à des rythmes tout aussi soutenus depuis le début 2000, a-t-il expliqué.

Les dépenses de consommation devraient ainsi encore progresser de 6,5 % en rythme annuel durant les trois premiers mois de cette année, ce qui correspond à une croissance du PIB de 5,5 % pendant la même période, selon l'économiste Stan Shipley. Une telle croissance est encore beaucoup trop élevée pour éviter une surchauffe alors que les capacités de production, dont surtout le très faible niveau de main-d'œuvre disponible, ne pourront pas longtemps répondre à la demande, ont expliqué ces analystes.

De ce fait, la Réserve fédérale n'a probablement pas d'autre choix que d'appuyer sur les freins, selon eux, et «elle va sans doute relever ses taux directeurs une nouvelle fois lors de la prochaine réunion de son comité monétaire en mai», prédit Ken Golstein. La Fed a déjà augmenté son principal taux d'intervention sur le marché du crédit à court terme à cinq reprises depuis juin 1999, dont la dernière fois la semaine passée, pour le porter à 6 %. «A moins d'une chute des cours boursiers, je ne vois pas comment la Fed peut éviter de tirer un peu plus sur les rênes du crédit en relevant son taux interbancaire d'au moins un quart de point», a commenté William Ahern, de la firme de services financiers Eaton Vance.

Un investisseur vedette jette l'éponge

New York — Julian Robertson, l'un des investisseurs les plus réputés de Wall Street, a décidé hier de jeter l'éponge et de fermer ses six fonds spéculatifs réunis sous le nom Tiger, qui ont subi de lourdes pertes ces derniers mois. Souvent comparé à George Soros, un autre spéculateur international, Julian Robertson, 67 ans, a précisé qu'il garderait certaines de ses participations, notamment les 25 % détenus au sein de la compagnie aérienne US Airways.

En annonçant sa décision à la chaîne de télévision financière CNBC, Julian Robertson a confié: «Franchement, je ne comprends plus le marché». L'investisseur a raté la phénoménale progression des valeurs technologiques et d'Internet, continuant de privilégier les valeurs plus traditionnelles. Déjà éreinté par la crise financière qui avait suivi le moratoire sur la dette russe en 1998, il n'est pas arrivé à remonter la pente. Les actifs totaux des fonds Tiger sont passés en moins de deux ans de 20 milliards de dollars à six milliards en raison des mauvais retours sur investissement et des retraits effectués par les clients.

Agence France-Presse

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Pour la deuxième fois en mars, les actions des sociétés dans les secteurs en vogue de la haute technologie, représentant la «nouvelle économie», ont été envoyées au tapis hier, face aux avertissements d'analystes sur les niveaux de prix de ces titres.

L'indice composite de la Bourse électronique du Nasdaq a chuté de 4,02 % (186,78 points) à 4458,25 points. Le Dow Jones, l'indice-vedette de Wall Street, s'est replié de 0,35 % (38,47 points) à 10 980,25 points.

Au Canada, l'indice TSE-300 de la Bourse de Toronto a perdu 3,18 % (308,14 points) pour terminer la séance à 9394,2 points. L'indice CDNX de la Bourse des petites capitalisations de l'Ouest a pour sa part reculé de 2,96 % (127,62 points) pour clôturer à 4180 points.

A Bay Street, par exemple, le titre de Nortel a chuté de 15,95 \$ pour terminer la journée à 179 \$, tandis

que celui de BCE dégringolait de 13,05 \$ pour fermer à 178,95 \$. D'autres titres-vedettes ont également été écopés.

Par exemple, le titre de 724 Solutions a reculé de 23 \$ à 185 \$, le titre de MDSI Mobile Data de 20 \$ à 64 \$, tandis que celui de JDS Uniphase s'est replié de 4 \$, terminant la journée à 170 \$, après avoir descendu jusqu'à 158 \$.

Cette journée pour le moins mouvementée est attribuable au retrait massif d'investisseurs prudents ou craintifs qui préfèrent vendre leurs titres de haute technologie pour réinvestir dans des secteurs moins volatils.

Le Nasdaq est à nouveau dans une phase de correction, caractérisée en jargon boursier par un recul de 10 % ou plus par rapport à son plus haut. L'indice composite est en baisse de 11,7 % par rapport à son dernier re-

cord du 10 mars à 5048,62 points.

Il était revenu vendredi dernier à moins de 100 points de ce record, après avoir subi dans l'intervalle une quasi-correction de 9,2 %. En points, le repli d'hier de 4,02 % du Nasdaq représente la cinquième plus forte baisse de l'histoire de la Bourse électronique.

«Franchement, je ne comprends plus le marché», a déclaré hier Julian Robertson, l'un des investisseurs les plus réputés de Wall Street, qui a renoncé en fermant ses six fonds spé-

culatifs réunis sous le nom Tiger. Cette annonce a contribué au malaise de la Bourse. (Lire ci-contre.)

L'investisseur a raté la phénoménale progression des valeurs technologiques et d'Internet, continuant de privilégier les valeurs plus traditionnelles. «Il faut mettre ce nouveau déclin [du Nasdaq] en perspective», a insisté de son côté Larry Wachtel, ana-

lyste chez Prudential Securities, pour relativiser cette chute.

Le Nasdaq a progressé de 85 % en 1999, et les autres indices d'environ 20 %. Au début de mars, le Nasdaq, où sont cotés les grands noms de la haute technologie, était encore en hausse de 25 % sur l'année, tandis que les autres indices étaient en baisse, a rappelé M. Wachtel.

La Bourse électronique ne gagne plus que 9,56 % depuis le 1^{er} janvier 2000. «La valorisation [des titres de la haute technologie] est tellement exagérée», ce qui explique la fréquence de plus en plus rapide des déclin de la Bourse électronique, a indiqué cet analyste.

La dernière correction du Nasdaq a été précipitée mardi par les déclarations d'Abby Joseph Cohen, la stratège de Goldman Sachs, qui a recommandé un allègement de

la part des actions dans un portefeuille type. Elle a également suggéré de ne pas surinvestir dans les valeurs technologiques, surévaluées selon elle.

La dégringolade d'hier a également été précipitée par l'annonce d'une croissance de 7,3 % de l'économie américaine au quatrième trimestre, une performance qui est sûre d'encourager la Réserve fédérale (Fed) à continuer à relever ses taux d'intérêt pour éviter la surchauffe.

Cette sortie des investisseurs hors de la haute technologie et d'Internet profite aux valeurs de la «vieille économie», comme celles de la grande consommation

et industrielles, revenues en grâce depuis la mi-mars. L'indice-vedette de Wall Street, où ces actions sont cotées, reste toutefois en baisse depuis le début de l'année.

Avec l'Agence France-Presse

NASDAQ

Transport aérien

Air Canada se dit prêt à la contre-attaque de Oneworld

BRADLEY PERRETT
REUTERS

Londres — Le transporteur aérien Air Canada ne serait pas surpris de voir les lignes aériennes membres des alliances rivales Oneworld et Wings venir lui faire compétition sur son propre marché, a affirmé la plus grande société aérienne canadienne hier.

«Je m'attends à ce que Oneworld fasse quelque chose et je m'attends à ce que Wings fasse quelque chose», a dit le président et chef de la direction d'Air Canada, Robert Milton. Nous sommes en sécurité dans notre situation, alors laissons-les faire ce qu'ils veulent.»

Membre de l'alliance Star, Air Canada a pris le contrôle l'année dernière de son rival domestique Canadian Airlines Corp., un membre de l'alliance Oneworld, dirigée par American Airlines, d'AMR Corp., et British Airways Plc. L'achat de Canadian par Air Canada, après une bataille corsée contre le conglomérat canadien Onex et son allié American Airlines, a laissé Star en position dominante au Canada. Canadian, qui n'est pas encore intégré dans Air Canada, s'est réfugié sous la protection de la cour contre ses créanciers.

Milton a affirmé que le groupe avait renégocié la dette garantie contre 80 % des appareils de Canadian et que tout cela se terminerai sur une bonne note. «Je m'attends à ce que nous gardions tous les avions», a indiqué le chef de la direction, qui était à Londres dans le cadre d'une conférence. Ce genre de réduction de dette est de l'ordre de 500 millions de dollars canadiens [à partir de 3,5 milliards \$ CAN].»

Pour les alliances Oneworld et Wings, une manière évidente de se tailler une place sur le marché canadien serait d'acheter Canadian Regional Airlines, une filiale de Canadian Airlines qui devra être mise en vente à la demande du Bureau de la concurrence du Canada.

Air Canada aurait aimé garder Canadian Regional, a avoué Milton. «Canadian Regional sera mis en vente et, franchement, j'espère qu'elle ne sera pas vendue», a-t-il dit, en ajoutant que le transporteur a été évalué aux environs de 175 millions. «Je crois qu'il n'y aura pas d'acheteur intéressé», a-t-il affirmé.

Mais il y a d'autres moyens pour Oneworld ou Wings de se tailler une place dans les cieux canadiens, par exemple en inaugurant un tout nouveau transporteur.

Il existe d'autres compagnies de transport aérien au Canada, notamment WestJet Airlines, qui connaît une croissance rapide. KLM Royal Dutch Airlines, Alitalia et Northwest Airlines Corp. sont toutes membres de Wings, alors que Star est constituée entre autres de United Airlines et de Lufthansa AG.

Air Canada a annoncé qu'elle inaugurerait une ligne aérienne à prix réduits. Milton a précisé que son exploitation débuterait lors du deuxième trimestre de cette année, en utilisant les Boeing 737-200 qui servent de surplus à la flotte de sa ligne principale. «Il est très clair qu'il existe un gros marché à ce niveau et je veux que nous y participions.»

Air Canada a aussi indiqué qu'elle aimerait avoir davantage de vols à destination des États-Unis.

Renouvellement majeur de la flotte

Par ailleurs, Air Canada a un important besoin de nouveaux avions, y compris d'un plus grand nombre de gros-porteurs et d'avions de fret, de jets régionaux ainsi que de remplacements pour environ une centaine d'appareils à fuselage étroit, a annoncé hier son chef de la direction. Ces besoins, dont le coût pourrait s'élever à plus de sept milliards de dollars, seraient probablement comblés par les produits

de l'européenne Airbus Industrie plutôt que par ceux de sa rivale américaine Boeing Co.

Robert Milton a expliqué que la consolidation d'Air Canada et de sa récente acquisition Canadian Airlines Corp. exigerait des remplacements pour les flottes des deux compagnies aériennes, qui comportent environ une centaine de vieux appareils Boeing 737-200, Douglas DC-9-30, Fokker F28 et British Aerospace 146-200. «Nous allons chercher à remplacer tous ces types d'appareils par un autre qui nous procurera une meilleure communauté», a expliqué Milton aux journalistes.

Aucun modèle d'avion unique n'est disponible dans les mêmes grandeurs que les types d'appareils qu'ils possèdent, mais les gammes Airbus A320 et Boeing 737 s'en rapprochent.

Airbus semble partir favori pour obtenir le contrat puisque Air Canada et Canadian Airlines possèdent déjà plus de 80 appareils de la famille Airbus A320. Une centaine de nouveaux avions de cette famille coûteraient environ cinq milliards, selon les prix du catalogue.

Air Canada n'aura cependant peut-être pas besoin de remplacements pour tous les avions nommés par Milton, puisque le tiers de ceux-ci appartiennent à Canadian Regional, une filiale de Canadian Airlines qui pourrait ne pas faire partie du groupe Air Canada.

Air Canada a été un des premiers à commander des nouveaux modèles A340-500 d'Airbus et ses plus grands A340-600, avec une entente de deux et trois appareils respectivement. «Je crois que les flottes de -500 et de -600 pourraient atteindre 10 appareils chacune», a précisé Milton. Une telle expansion pourrait coûter deux milliards, et Milton a laissé entendre que cela pourrait vouloir dire que la flotte de sept Boeing 747-400 sera éliminée.

Les A340-500, qui se joindront à la flotte d'Air Canada en 2002, offrent une bien meilleure autonomie que n'importe quel autre avion. Milton voit d'ailleurs dans cette caractéristique une bonne occasion pour effectuer des vols entre Vancouver et Sydney, entre Singapour et Delhi, et entre Toronto et Johannesburg.

Air Canada continuerait à se servir du A330 avec le 767-300, qui est un peu plus petit, mais étudie la possibilité de se défaire de ses 767-200 pour les remplacer par des avions de fret. Les huit DC-10 de Canadian Airlines ont déjà été retirés des flottes et seraient remplacés par des 767 usagés, a indiqué Milton.

La bataille des jets régionaux

Le chef de la direction d'Air Canada voit un marché bien distinct pour les services d'avions de fret long-courrier à destination de l'Asie de l'Est et l'Europe, et prévoit que la compagnie aérienne pourrait avoir besoin de quatre à dix avions de fret 747-400F, évalués à près de 180 millions par appareil. «Il y aura un nombre significatif de jets régionaux», a-t-il ajouté.

Air Canada s'est déjà procuré une flotte de jets régionaux CRJ-100 de Bombardier, mais des produits rivaux sont offerts par la brésilienne Embraer et la firme privée germano-américaine Fairchild Aerospace.

Milton a affirmé qu'il envisageait conclure une seule entente avec un des fabricants pour les quelque 100 avions à fuselage étroit, même si des compagnies de location pourraient fournir quelques avions. «Il y aura un certain nombre d'appareils loués, mais je veux une entente détaillée [avec un fabricant] avec un impact maximal.»

Air Canada travaille présentement à répondre aux demandes de ses employés à propos de la fusion de son entreprise avec Canadian. Les commandes pour de nouveaux appareils ne pourront pas être effectuées avant qu'une entente satisfaisante ait été conclue entre Air Canada et ses pilotes, a précisé Milton.



Robert Milton

ARCHIVES LE DEVOIR

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Air Canada est entré dans un dernier droit stratégique dans ses négociations avec ses employés, avec une faillite possible de Canadian dans sa gamme d'options. Fort d'une première entente de principe conclue avec un syndicat regroupant des employés des deux transporteurs, Air Canada n'est toutefois pas encore parvenu à surmonter les réticences d'autres syndicats, des réticences nourries par des tiraillements entourant la fusion des listes d'ancienneté.

Cette rumeur de mise en faillite de Canadian advenant une impasse dans les négociations a circulé rapidement hier. Une rumeur nourrie par le recours de ce transporteur à la protection des tribunaux, vendredi dernier. Une rumeur amplifiée par le fait qu'une entente a déjà été conclue avec les créanciers responsables de 80 % de la flotte d'appareils de Canadian. «Cela [le scénario de mise en faillite] demeure une option. Mais ce n'est pas ce que nous recherchons», a commenté la porte-parole d'Air Canada, Nicole Couture-Simard.

Une première entente de principe, avec les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), a été conclue en fin de semaine dernière, après dix jours de négociations. Ce syndicat représente les agents au service passagers, aux réservations et à la manutention. Une autre entente a également été conclue avec le syndicat des pilotes de Canadian, mais elle ne touche ni les pilotes des deux filiales régionales ni ceux d'Air Canada. «C'est un pas dans la bonne direction. Nous devrions faire une proposition aux pilotes d'Air Canada le 3 avril», a précisé Nicole Couture-Simard.

Il n'y a pas d'accord avec deux autres syndicats communs, celui des agents de bord et celui des machinistes. «Nous sommes conscients des enjeux, des défis. Le but ultime est d'arriver à une entente avec tous. On demeure optimistes. On va réussir à conclure le tout», a ajouté Mme Couture-Simard.

Un des principaux enjeux de ces négociations touche la fusion des listes d'ancienneté. Cette question est

Dernier droit dans les négociations avec les employés

Cette rumeur de mise en faillite de Canadian advenant une impasse a circulé rapidement hier

davantage pointilleuse chez les agents de bord et, dans un moindre mesure, chez les machinistes. Les pilotes d'Air Canada ont, quant à eux, déjà obtenu certaines protections lors de leurs dernières négociations. Cette question de fusion des listes d'ancienneté s'en trouve exacerbée par le fait qu'Air Canada, évoluant en mode embauche depuis 1995, compte un grand nombre de jeunes employés, alors que l'embauche chez Canadian a plutôt été rarissime.

Chez les TCA, qui regroupent environ le quart des employés d'Air Canada et de Canadian International, l'entente de principe couvre une période de quatre ans. On a réglé la

question des listes d'ancienneté en convenant qu'elles demeureraient distinctes pour la durée du contrat de travail, et que le syndicat tentera de régler les conflits. À défaut d'une entente, les cas pourront être soumis à l'arbitrage. Selon Gary Fane, directeur du transport pour les TCA, Air Canada a accepté ce système, même si les deux listes d'ancienneté distinctes pourraient lui coûter plus cher pendant quelque temps. «C'est le prix qu'ils devront payer pour cette fusion», dit-il.

Parmi les autres points qui seront soumis au vote des membres, pour ratification, à partir d'aujourd'hui, il est prévu que les employés de Canadian, qui n'ont pas eu d'augmentation de salaires depuis 1992, auront désormais la parité avec ceux d'Air Canada et bénéficieront de hausses de salaires substantielles, a indiqué Ann Davidson, présidente de la section locale 1990 des TCA, qui représente 4100 employés de Canadian International. Mme Davidson précise que ces augmentations ont été obtenues en échange de modifications importantes à la convention collective, qu'elle n'a pas précisées.

Selon Tom Freeman, président de la section locale 2213 des TCA, représentant 4200 préposés du service à la clientèle d'Air Canada, l'entente prévoit des indemnités pour des départs volontaires ainsi que des hausses de salaires, sans également donner plus de précisions.

Avec la Presse canadienne

CAHIER SPÉCIAL PARUTION 15 AVRIL 2000

Télécommunication

TOMBÉE PUBLICITAIRE: 7 AVRIL 2000

LE MARCHÉ BOURSIER

Table of stock market indices and performance metrics for various sectors and regions, including TSE 300, Dow Jones, and various international indices.

TORONTO NEW YORK

Table showing TSE 300 and Dow Jones indices with percentage changes and current values.

LES COTES

Table listing various stocks and their prices, categorized by region (Toronto and New York).

LES DEVICES

Table showing exchange rates for various international currencies relative to the Canadian dollar.

COUP D'ŒIL

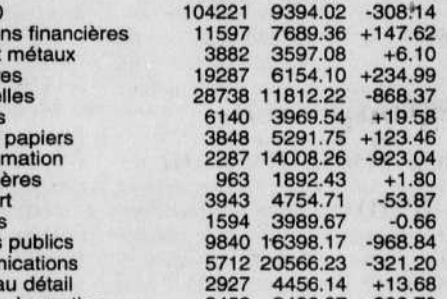


Table A: List of stocks and their prices, including various Canadian and international equities.

Table B: List of stocks and their prices, continuing from Table A.

Table C: List of stocks and their prices, continuing from Table A.

Table D: List of stocks and their prices, continuing from Table A.

Table E: List of stocks and their prices, including various Canadian and international equities.

Table F: List of stocks and their prices, continuing from Table E.

Table G: List of stocks and their prices, continuing from Table E.

Table H: List of stocks and their prices, continuing from Table E.

Table I: List of stocks and their prices, including various Canadian and international equities.

Table J: List of stocks and their prices, continuing from Table I.

Table K: List of stocks and their prices, continuing from Table I.

Table L: List of stocks and their prices, continuing from Table I.

Table M: List of stocks and their prices, including various Canadian and international equities.

Table N: List of stocks and their prices, continuing from Table M.

Table O: List of stocks and their prices, continuing from Table M.

Table P: List of stocks and their prices, continuing from Table M.

ÉCONOMIE

Surplus des caisses de retraite

Les retraités crient au vol légalisé

PRESSE CANADIENNE

Après les syndicats, c'est au tour des groupes de retraités de crier au vol légalisé des surplus des caisses de retraite, à cause du projet de loi 102 qui permettra aux employeurs de prendre un congé de cotisation lorsque le régime sera suffisamment capitalisé.

Le projet de loi 102, déposé par le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, permettra aux employeurs d'affecter une partie ou la totalité de l'excédent d'actif d'un régime de retraite à l'acquisition de cotisations.

Le projet de loi prévoit en revanche une amélioration des prestations versées aux travailleurs qui cessent leur participation au régime plus de 10 ans avant l'âge normal de la retraite, donc avant de pouvoir

toucher une rente anticipée.

L'Alliance des associations de retraités représente 30 associations de retraités (municipaux, d'Hydro-Québec, de la Ville de Montréal, des cadres des services sociaux, par exemple), qui ensemble regroupent 70 000 membres. Avec l'appui d'autres organismes représentant des retraités, le porte-parole de l'Alliance, Claude Alarie, estime résumer ce que pensent 200 000 retraités, même davantage.

En leur nom, M. Alarie s'oppose au projet de loi, arguant que tout surplus d'une caisse de retraite appartient à ceux qui y cotisent ou y ont cotisé, à savoir les employés actifs et les retraités.

M. Alarie estime que, si une caisse de retraite affiche un surplus, ce surplus doit servir à améliorer les rentes des retraités, puisque ce sont eux qui y ont versé une partie de leur salaire

pendant des années.

Permettre à un employeur de prendre un congé de cotisation sans consulter les retraités ni les employés encore actifs relève du «vol qualifié», a lancé M. Alarie, au cours d'un entretien téléphonique. «C'est un détournement de fonds absolument inacceptable.»

L'Alliance demande une rencontre immédiate avec le ministre Boisclair pour s'assurer de faire entendre le point de vue des retraités, qu'elle juge «oubliés» dans ce débat. Elle souhaite aussi qu'une véritable commission parlementaire soit organisée, non une consultation sur invitation.

Le patronat est satisfait

M. Alarie est déterminé à «mobiliser tous les retraités du Québec», à rencontrer tous les députés et ministres, à signer des pétitions et à manifester, s'il

le faut. Une rencontre avec les grandes organisations syndicales est aussi envisagée. Le point de vue syndical est d'ailleurs similaire à celui de l'Alliance.

De son côté, le Conseil du patronat du Québec a bien accueilli ce projet de loi, affirmant qu'il a le mérite de clarifier une situation jugée ambiguë quant aux congés de cotisation que s'octroyaient parfois les employeurs. Le projet de loi «confirme le droit de l'employeur» de prendre un congé de cotisations au régime lorsque celui-ci est pleinement capitalisé, souligne le CPQ.

L'organisation patronale note également que le projet de loi préservera la sécurité financière des prestations, se veut un complément au régime public et permettra de ne pas imposer un fardeau financier indu aux générations futures pour assurer la viabilité du régime.

Forte inflation du prix des produits industriels et des matières brutes

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La flambée des prix du pétrole a provoqué une forte inflation des prix des produits industriels et des matières brutes, qui se sont appréciés en février à un rythme que l'on n'avait pas vu depuis des années.

Selon les dernières données de Statistique Canada, rendues publiques hier, les prix des produits industriels ont progressé de 5,9 % par rapport à février 1999, ce qui constitue la plus forte hausse annuelle depuis octobre 1995. Si l'on exclut les produits du pétrole et du charbon, l'augmentation n'a toutefois été que de 2,5 %.

Statistique Canada fait remarquer que le rythme de croissance des prix industriels s'est accéléré au cours des derniers mois, ayant augmenté de 2,9 % sur une base annuelle en novembre, de 4,4 % en décembre, de 4,5 % en janvier. Quant aux matières brutes, elles ont coté 37,1 % plus cher aux fabricants qu'en février 1999, ce qui constitue la

plus forte hausse annuelle depuis que Statistique Canada a établi un indice du genre, en 1981. «Si les combustibles minéraux, qui sont formés presque exclusivement de pétrole brut, étaient exclus, le prix des matières brutes n'aurait augmenté que de 7,2 %, précise Statistique Canada. Le prix du pétrole brut s'est accru de plus de 2,5 fois (153,4 %) depuis février 1999.»

La firme de courtage Nesbitt Burns a dit voir dans ces dernières données le signe que les pressions inflationnistes se font de plus en plus fortes. Elle souligne que cette hausse des prix n'est pas limitée au pétrole et qu'elle s'étend de plus en plus à d'autres produits. Ainsi, les prix des métaux de première transformation ont augmenté de 12 % par rapport à février de 1999, alors que ceux du papier et des produits de papier ont crû de 8,5 %. Selon la firme, ces données sont supérieures aux prévisions et elles ajoutent de la pression sur la Banque du Canada pour qu'elle hausse encore plus les taux d'intérêt, afin de contenir une prochaine poussée inflationniste.

EN BREF

Nortel poursuit son implantation en Europe

(PC) — Le fabricant Nortel Networks a annoncé la création d'une nouvelle division, basée à Paris, pour se lancer dans les services Internet dits de troisième génération et associés à la téléphonie mobile. La structure servira à «veiller sur les capacités de la société dans le domaine de l'Internet mobile» pour une clientèle d'entreprises, indiquait hier un communiqué de Nortel Networks qui a nommé Lloyd Carney président de cette entité; ce dirigeant était auparavant avec Bay Networks, de Californie, acquise par Nortel en 1998. Ailleurs en Europe, la société basée à Brampton a accru ses participations, jusqu'à 50 %, dans des contreparties de télécommunications avec DaimlerChrysler Aérospatiale, d'Allemagne, et Aérospatiale Matra, de France, qui sont portées à 58 et 55 % respectivement. La compagnie canadienne ajoute qu'elle assure maintenant 50 % du volume de trafic Internet sur le marché européen.

Regroupement chez Informission et acquisition

(PC) — Le Groupe Informission, une filiale de Quebecor, a transféré dans une nouvelle filiale des activités de sa division des télécommunications. La nouvelle entreprise portera le nom de Solutions Mindready. Mindready a pour objectif de répondre aux besoins des clients les plus importants d'Informission, dont Nortel Networks, Boeing et Xerox, actifs dans différentes parties du monde en télécommunications, en aérospatiale, en multimédia et en imagerie industrielle. De plus, cette nouvelle entreprise s'est portée acquéreur de Beltron Technologies, une société-conseil spécialisée offrant ses services à des fabricants de matériel de communication. Beltron compte 100 employés et prévoit réaliser des revenus de plus de 15 millions en 2000, ce qui devrait permettre à Mindready de doubler le sien.

Les travailleurs de la Celanese réclament l'aide d'Ottawa

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Environ 60 travailleurs de l'usine de textiles Celanese de Drummondville, qui se préparent à perdre leur emploi, ont manifesté hier à Ottawa contre «l'application extrêmement mesquine» de la loi sur l'assurance-emploi par le gouvernement fédéral.

Les représentants syndicaux des employés de l'usine, qui ferme ses portes aujourd'hui, ont réclamé la relance, par Ottawa, d'un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés. Ils ont souligné que plusieurs des 310 employés mis à pied ont plus de 50 ans et que 55 d'entre eux ont plus de 55 ans.

Participant à une conférence de presse conjointe avec des députés du Bloc québécois, ils ont du même coup dénoncé une disposition de la loi sur l'assurance-emploi selon laquelle ils devront liquider la totalité de leurs primes de cessation d'emploi avant de pouvoir toucher à

leurs primes d'assurance-emploi. Leurs reproches sont d'autant plus légitimes, disent-ils, que les surplus de la caisse d'assurance-emploi atteignent maintenant plus de 30 milliards. «Je ne dis pas que le gouvernement du Canada est complice, mais il est un peu coupable. [...] Parce que Chrétien, [Pierre] Pettigrew et, avant lui, [Lloyd] Axworthy ont volé l'argent des employeurs pour engraisser la caisse d'assurance-emploi», a lancé le vice-président de la CSN, Roger Valois.

M. Valois s'est également dit outré de ne pas avoir pu rencontrer la ministre du Développement des ressources humaines Jane Stewart, hier, pour discuter des problèmes des employés de la Celanese.

«Avec ces surplus-là... Vu qu'on n'a jamais vraiment retiré de chômage, qu'on a toujours payé des cotisations, on doit avoir un juste retour là-dedans», a poursuivi le président du Syndicat des employés de l'usine, Serge Olivier. Si les employés

pourraient toucher leurs prestations d'assurance-emploi dès la fermeture de l'usine, ils pourraient se servir de la prime de cessation d'emploi, notamment, «pour retourner aux études, pour s'équiper ou pour déménager», s'ils ont trouvé un emploi ailleurs, soutient M. Olivier.

Le député travailliste Paul Crête a joint sa voix aux travailleurs de Celanese pour réclamer un programme d'aide aux travailleurs âgés. «L'objectif est d'avoir un revenu décent pour faire le pont jusqu'à la retraite», a déclaré M. Crête, rappelant que le Programme d'adaptation pour travailleurs âgés (PATA) avait été établi en 1988 par Ottawa mais qu'il a pris fin le 31 mars 1997.

«Le fonds de pension n'est pas très généreux, la Régie des rentes du Québec, c'est à partir de 60 ans, et ce n'est pas très généreux non plus. La pension fédérale n'arrive pas avant 65 ans», a pour sa part expliqué le président de la Fédération du commerce, Jean Lortie.

Une microvoiture électrique circulera bientôt à Montréal

PRESSE CANADIENNE

Une toute nouvelle microvoiture électrique fabriquée par une division de Ford en Norvège devrait circuler dans les rues de Montréal dès l'année prochaine dans le cadre d'un projet-pilote.

La Think City, présentée hier aux médias québécois, fait tourner les têtes. Avec sa carrosserie de plastique et sa longueur de seulement trois mètres, elle évoque à la fois une voiturette à pédales pour enfants et un contenant de recyclage. Elle est toutefois extrêmement silencieuse et peut se garer à peu près n'importe où.

«Elle est agréable à conduire, a commenté le directeur du marketing de Think Technologies, Mike McCabe, en conférence de presse hier. On sort d'une Think City avec un grand sourire sur le visage.» Il s'agit d'un véhicule urbain, pour deux personnes, qui a une autonomie de 85 kilomètres et une vitesse maximum de 90 kilomètres à l'heure.

La plupart des automobilistes parcourent moins de 55 kilomètres par jour et effectuent leurs déplacements dans les villes ou les communautés. «Une microvoiture électrique a beaucoup de bon sens, mais il faut qu'elle soit utilisée dans les conditions appropriées», a déclaré M. McCabe. Ce n'est pas pour tout le monde.

D'ailleurs, avec un prix d'achat de 37 000 \$, la Think City n'est pas donnée. Il faut prévoir un autre 1000 \$ pour acheter et faire installer une borne électrique à la maison. Tou-

tefois, faire le plein ne coûte pas très cher, soit moins de 1,50 \$ pour 80 kilomètres. Il faut huit heures pour recharger complètement la batterie, ou de quatre à six heures pour la recharger à 80 %. La Think City ne sera disponible pour la vente qu'en 2002. Cependant, Think espère louer de 25 à 50 exemplaires au Québec en 2001 dans le cadre du projet-pilote Projet véhicules électriques - Montréal 2000.

Ce projet, lancé il y a un an, vise à tester l'utilisation de véhicules électriques dans les rues de Montréal. Il s'adresse aux organisations qui possèdent un parc de véhicules, comme Hydro-Québec, Bell Canada, la Ville de Montréal ou certains ministères. La Think City viendra compléter l'offre de véhicules actuellement disponibles pour ce projet, soit des fourgonnettes Ford Ranger et des berlines Force de Solectria.

Le directeur du Projet véhicules électriques, Pierre Lavallée, s'est montré enthousiaste à l'idée d'intégrer une microvoiture dans une ville comme Montréal. Il a également souligné la visibilité que la Think City pourra apporter au Projet véhicules électriques. «Les gens qui vont l'utiliser vont être remarqués», a-t-il déclaré. À voir les piétons écarquiller les yeux au passage de la microvoiture dans les rues d'Anjou hier, la prédiction de M. Lavallée ne laisse aucun doute.

Hydro-Québec, qui compte déjà neuf véhicules électriques dans sa flotte, devrait ajouter quelques Think City l'année prochaine.

Québec

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des demandes de permis, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2969-8057 Québec inc. CAFE CO-LOC 1600, rue Robison Laval (Québec) H7W 2W4 Dossier: 168-005	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar avec danse existant	1600, rue Robison Laval (Québec) H7W 2W4
9088-4685 Québec inc. BRASSERIE 6005, boul. Henri-Bourassa Ouest Montréal (Québec) H4R 1C4 Dossier: 172-130	2 Brasseries	6005, boul. Henri-Bourassa Ouest Montréal (Québec) H4R 1C4
9087-6640 Québec inc. BISTROT LA JETÉE 600, boul. St-Joseph Lachine (Québec) H8S 2M1 Dossier: 173-815	1 Brasserie (suite à cession)	600, boul. St-Joseph Lachine (Québec) H8S 2M1
R.V.R.P. STAR INC. BAR CHEZ FRANÇOIS (DE NICO) 5600, boul. Monk Montréal (Québec) H4E 3G8 Dossier: 199-307	Ajout d'autorisation de danse dans bar avec spectacles sans nudité existant (suite à cession) (Demande)	5600, boul. Monk Montréal (Québec) H4E 3G8
2859-9546 Québec inc. AIX GEMEAUX-BUSTRO BAR 1928, chemin HRP JUP Montréal (Québec) H1Y 1X9 Dossier: 222-315	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	3135, rue Masson Montréal (Québec) H1Y 1X9
Ichiban Sushi et Nouilles inc. ICHIBAN SUSHI ET NOUILLES INC. 5030, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1S8 Dossier: 239-699	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	5030, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1S8
Altitude 505 inc. RESTAURANT LE TOURNEMAIN 505, De Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 3C2 Dossier: 274-969	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	505, De Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 3C2
Brasserie internet inc. BRASSERIE INTERNET INC. 855, boul. Décarie Saint-Laurent (Québec) H4L 3L7 Dossier: 291-591	Addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans 1 Brasserie existante	855, boul. Décarie Saint-Laurent (Québec) H4L 3L7
Automates interpack inc. DE NICO 2360-2362, boul. Hymus Dorval (Québec) H9P 1J9 Dossier: 293-035	Permis additionnel 1 Bar avec danse	2360-2362, boul. Hymus Dorval (Québec) H9P 1J9
9047-7696 Québec inc. TIFFANY HALL 5011, rue Buchan Montréal (Québec) H4P 1S4 Dossier: 299-024	Changement de catégorie de 1 Bar à 1 Restaurant pour vendre et addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité	5011, rue Buchan Montréal (Québec) H4P 1S4
9063-5844 Québec inc. RECEPTION TRAITEUR GÉNÉREUX 1928, chemin Gascon Terrebonne (Québec) H9P 1S7 Dossier: 311-787	Permis additionnel 1 Bar avec danse et spectacles sans nudité	1928, chemin Gascon Terrebonne (Québec) H9P 1S7
9069-5834 Québec inc. BISTRO MILLENIUM 2000, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K7 Dossier: 373-142	1 Restaurant pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à cession)	2000, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K7
2742-3169 Québec inc. LA TARANTELLA 184, rue Jean-Talot Est Montréal (Québec) H2R 1S7 Dossier: 412-494	Permis additionnels pour vendre et 1 Bar	184, rue Jean-Talot Est Montréal (Québec) H2R 1S7
RESTAURANT ANDRÉE inc. RESTAURANT	1 Bar sur terrasse	3060, boul. St-Joseph Lachine
ANDRÉE INC. 3360, boul. St-Joseph Lachine (Québec) H8S 2P4 Dossier: 502-104		
Manon Dansereau BISTRO LE STAFF 352, rue Grande Côte St-Eustache (Québec) J7P 1G3 Dossier: 796-789	1 Bar avec danse et addition d'autorisation de spectacles sans nudité (suite à cession)	352, rue Grande Côte St-Eustache (Québec) J7P 1G3
9079-1765 Québec inc. PIZZA DONINI 5801, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1B3 Dossier: 864-884	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	5801, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1B3
9075-1991 Québec inc. RESTAURANT LUCK HOP FOO 5214, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2T 1S1 Dossier: 930-651	1 Restaurant pour vendre	5214, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2T 1S1
9077-7715 Québec inc. RESTAURANT L'ARRET COURT 805, boul. Roland Thérien Longueuil (Québec) J4H 3Y4 Dossier: 1015-783	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	805, boul. Roland Thérien Longueuil (Québec) J4H 3Y4
3708985 Canada inc. CAFÉ VIA VIVOLI 413, rue St-Jacques, Local F-155 Montréal (Québec) H2Y 1N9 Dossier: 1100-015	1 Restaurant pour vendre	413, rue St-Jacques, Local F-155 Montréal (Québec) H2Y 1N9
Jean-Claude Fortin BISTRO BAR RENAUD 850, boul. Arthur-Sauvé Saint-Eustache (Québec) J7R 4K3 Dossier: 1112-986	1 Bar 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	850, boul. Arthur-Sauvé Saint-Eustache (Québec) J7R 4K3
9037-2533 Québec inc. BAR RESTAURANT LA SPASA 5106, rue Jean-Talot Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1K7 Dossier: 1134-667	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	5106, rue Jean-Talot Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1K7
125447 Canada inc. AU VIEUX DULUTH LAVAL 999, boul. St-Martin Ouest Laval (Québec) H7S 1M5 Dossier: 1374-487	Permis additionnel 1 Restaurant pour servir sur terrasse	999, boul. St-Martin Ouest Laval (Québec) H7S 1M5
9078-3889 Québec inc. DESSERTS ET CAFÉ CHEATERS 8488, boul. Lacombe Saint-Léonard (Québec) H1R 2A5 Dossier: 1609-213	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	8488, boul. Lacombe Saint-Léonard (Québec) H1R 2A5
Terre, mer et feu inc. TERRE, MER ET FEU INC. 3181, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1B6 Dossier: 1685-866	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	3181, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1B6
Restaurant Porto Fiorentino inc. RESTAURANT PORTO FIORENTINO INC. 2, De la Commune Ouest, (Centre 15C1) Montréal (Québec) H2Y 4B2 Dossier: 1699-305	2 Bars sur terrasse dont 1 avec spectacles sans nudité (Demande amendée)	2, De la Commune Ouest, (Centre 15C1) Montréal (Québec) H2Y 4B2
Michel Chagnagne RESTAURANT CHAMPAGNE 7381, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2R 2H7 Dossier: 1700-541	1 Restaurant pour vendre	7381, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2R 2H7
Francine Nadon et Clément Boyer RESTAURANT 9800, rue Grande-Allée Saint-Hubert (Québec) J3Y 5K2 Dossier: 1700-574	1 Restaurant pour vendre	9800, rue Grande-Allée Saint-Hubert (Québec) J3Y 5K2
Michelli Giacinto BRASSERIE LEXUS 5490, Montée St-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3X 1A1 Dossier: 1700-921	1 Brasserie	5490, Montée St-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3X 1A1
9086-0164 Québec inc. AU SOUS-MARIN PLUS PLUS 155, 25e Avenue Saint-Eustache (Québec) J7P 2V1 Dossier: 1700-939	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	155, 25e Avenue Saint-Eustache (Québec) J7P 2V1
9055-2928 Québec inc. LE CACTUS 3126 et 3128, Chemin Chamby Longueuil (Québec) J4L 1N3 Dossier: 1701-150	1 Bar avec spectacles sans nudité	3126 et 3128, Chemin Chamby Longueuil (Québec) J4L 1N3
3632389 Canada inc. NAVA & THYME 711, Côte Place d'Armes Montréal (Québec) H2Y 2X6 Dossier: 1699-966	1 Restaurant pour vendre (Demande corrigée)	711, Côte Place d'Armes Montréal (Québec) H2Y 2X6

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets garantis paraisse au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

PRENEZ AVIS qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Alternative, compagnie d'assurance sur la vie aura lieu au

Complexe Cristina 6566, rue Jarry est, Saint-Léonard (Québec)

le 17 avril 2000 à 10:00 heures, afin de soumettre aux actionnaires les points mentionnés à l'ordre du jour ci-joint.

Un exemplaire des états financiers vérifiés de l'Alternative en date du 31 décembre 1999 par la firme comptable, Raymond, Chabot, Grant, Thorton, s.e.n.c., est inclus dans l'envoi accompagnant l'avis de convocation adressé à chacun des actionnaires.

Tout actionnaire désirant qu'un autre point soit examiné lors de ladite assemblée générale annuelle des actionnaires devra en aviser par écrit le secrétaire de la compagnie au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée à l'adresse du siège social situé au:

8000, boul. Langelier, bureau 500, St-Léonard (Québec) H1P 3K2 Téléphone (514) 329-0306 ou 1-888-329-5525 Télécopieur (514) 329-0307

Les actionnaires qui seront dans l'impossibilité d'assister en personne à l'assemblée susmentionnée et désirent y être représentés sont invités à utiliser le formulaire de procuration inclus dans l'envoi accompagnant l'avis de convocation adressé à chacun des actionnaires.

Cet avis est donné par ordre du conseil d'administration à Saint-Léonard, ce 30^e jour du mois de mars 2000.

Pierre Robert, secrétaire

Compagnie d'assurance Standard Life

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le mardi 25 avril 2000 à 14 h 30

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ que la 174^e assemblée générale de la Compagnie aura lieu au Edinburgh International Conference Centre, Morrison Street, à Édimbourg, le mardi 25 avril 2000, à 14 h 30. Les points suivants seront à l'ordre du jour:

- Recevoir et adopter le rapport des administrateurs et les états financiers de l'exercice clos le 15 novembre 1999.
- Élire M. David Newlands au poste d'administrateur de la Compagnie.
- Élire M. Hugh Stevenson au poste d'administrateur de la Compagnie.
- Élire M. Sandy Crombie au poste d'administrateur de la Compagnie.
- Élire M. Claude Garcia au poste d'administrateur de la Compagnie.
- Réélire M. Iain Lumsden au poste d'administrateur de la Compagnie.
- Réélire M. Brian Stewart au poste d'administrateur de la Compagnie.
- Réélire M. Jim Stretton au poste d'administrateur de la Compagnie.
- Renouveler le mandat des vérificateurs PricewaterhouseCoopers jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale au cours de laquelle les états financiers de la Compagnie seront présentés.
- Autoniser les administrateurs à déterminer la rémunération des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 15 novembre 2000.

Par ordre du Conseil d'administration

Le secrétaire, Marcia D. Campbell

Édimbourg, mars 2000

Attention - Tout membre ayant droit de présence et de vote peut charger un mandataire d'assister à l'assemblée, et, en cas, de tenue d'un vote, de voter à sa place. Il n'est pas nécessaire que le mandataire soit un membre. On peut obtenir un exemplaire du Rapport annuel et comptes en écrivant à l'adresse suivante: Rapport Annuel de la Standard Life, 1245 Sherbrooke O. 19^e étage, Montréal (Québec) H3G 1G3, ou en téléphonant au (514) 841-5881. Des formulaires de procuration et un sommaire des états financiers seront expédiés aux membres ayant droit de vote.

STANDARD LIFE

La Compagnie d'assurance Standard Life* est une mutuelle constituée en Écosse (sous le numéro SZ4) Siège social: Standard Life House, 30 Lathian Road, Edinburgh EH1 2DH Téléphone: 011-44-131-225-2552 La Standard Life se réserve le droit d'enregistrer les appels téléphoniques aux fins d'amélioration du service à la clientèle. *Régie par la Personal Investment Authority

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 2000-03-29

10 11 12 19 41 48

Numéro complémentaire: 34

GAGNANTS	LOTS	Montants
6/6	0	1 892 028,90 \$
5/6+	3	189 202,90 \$
5/6	168	2 702,90 \$
4/6	10 975	79,30 \$
3/6	217 662	10,00 \$

Ventes totales: 13 245 951 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

49 Tirage du 2000-03-29

10 11 12 33 38 42

Numéro complémentaire: 25

GAGNANTS	LOTS	Montants
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	17	500,00 \$
4/6	827	50,00 \$
3/6	16 670	5,00 \$

Ventes totales: 521 147,00 \$

Extra Tirage du 2000-03-29

NUMÉROS	LOTS	Montants
048435	100 000 \$	
48435	1 000 \$	
8435	250 \$	
435	50 \$	
35	10 \$	
5	2 \$	

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets garantis paraisse au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

É D I T O R I A L

Créer l'égalité des chances

L'attention portée depuis 25 ans aux écoles en milieux défavorisés n'a pas donné les fruits espérés, comme en témoignent cruellement les courbes de réussite scolaire qui piquent du nez lorsque les écoles sont situées dans des quartiers démunis. Cela n'autorise personne à baisser les bras, naturellement, d'autant moins que la relance des efforts permet de nouveaux espoirs.

Constatant l'inefficacité de ses mesures, en général passablement échevelées, le gouvernement actuel a récemment franchi des pas importants. Ainsi, il a annoncé la réduction de nombre d'élèves par classe dans les premières années du cours primaire et s'est engagé à miser davantage sur la prévention de manière à venir en aide le plus tôt possible aux enfants à risque. Sur le terrain, le ministère de l'Éducation ne verse plus ses subventions qu'aux seules écoles capables de préciser quels projets elles comptent réaliser, quels personnels additionnels elles veulent embaucher, et dans quel but. Ces exigences nouvelles forcent la réflexion et l'élaboration de stratégies mieux ciblées. Il faut évidemment poursuivre dans cette voie.

Au Québec, lorsqu'on parle de milieux défavorisés, on parle essentiellement de quartiers montréalais. Et, en ce sens, l'ex-président du Conseil scolaire de Montréal, Jacques Mongeau, avait raison de répéter aux fonctionnaires de la Grande Allée que les écoles montréalaises ont plus de choses en commun avec celles de Toronto, de Détroit ou de Chicago que celles de Longueuil ou de Chandler... La sous-scolarisation des jeunes francophones à Montréal est alarmante. Dans les écoles défavorisées, qui reçoivent 20 % de la clientèle scolaire de l'île, le taux de diplômés avant 20 ans dépasse à peine les 50 %. C'est intolérable dans une société qui se veut avancée, où le savoir prend chaque jour une importance grandissante.



Paule des Rivières

Hier, devant 3500 enseignants œuvrant dans des quartiers défavorisés, le représentant du ministre de l'Éducation a annoncé qu'il reconduirait pour un an la subvention de dix millions de dollars qu'il accorde depuis 1997 aux écoles montréalaises démunies. Fort bien. Mais le gouvernement doit garantir la pérennité de cette aide de manière à ce que les écoles puissent garder les professionnels ou les enseignants qu'elles s'offrent avec cet argent. On le sait, la qualité des relations interpersonnelles et, partant, la stabilité du personnel sont fondamentales.

Cependant, pour relever le taux de diplomation des jeunes en milieu défavorisé, il faudra plus que de l'argent; il faudra maintenir en place, pendant plusieurs années, un ensemble de mesures d'aide. Il faudra aussi faire montre d'une cohérence et d'une détermination qui ont trop souvent fait défaut jusqu'à présent.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation procède depuis peu à l'évaluation des projets, exigeant que des objectifs scolaires soient accolés à chacun d'eux. Cette dimension est capitale car le but de l'école primaire reste d'apprendre à écrire, à lire et à compter. Surtout lorsque l'on sait que les habiletés en lecture sont indissociables de la réussite scolaire. S'inspirant donc de l'approche anglo-saxonne, le gouvernement est à mettre en place des mécanismes de reddition de comptes. Là encore, il faut poursuivre dans cette voie afin de mesurer, année après année, le chemin parcouru et, au besoin, d'ajuster le tir. Le relèvement des taux de réussite en milieu défavorisé est le plus grand défi auquel l'école d'aujourd'hui est confrontée et, en ce domaine plus qu'ailleurs, les solutions miracle n'existent pas. Il est grand temps de faire le tri et d'éliminer de la carte les projets qui n'aboutissent jamais. La culture de l'évaluation ne fait pas partie de nos mœurs mais il faudra bien y venir un jour.

pdsvrivers@ledevoir.ca

Une entente avec les Innus

On voit enfin poindre une occasion de régler le conflit qui oppose depuis au moins 20 ans la nation innue, jadis désignée comme montagnaise, aux gouvernements du Canada et du Québec.

Ce week-end, Québec a rendu publics les termes d'une «*approche commune*» qui pourrait conduire à une entente définitive sur un traité entre les deux gouvernements et la nation innue.

Il ne faut pas s'y tromper, l'hypothèse de règlement qui est sur la table est une petite révolution dans le domaine des droits autochtones et va plus loin que le traité niska'a de la Colombie-Britannique.

Le projet d'entente, qui n'a été dévoilé que verbalement, reconnaît aux Innus non seulement la création d'un gouvernement autonome sur des terres en pleine propriété, qui équivalent au double de la superficie des réserves actuelles, lesquelles seront abolies, mais aussi des droits sur un territoire plus vaste.

Dans ce territoire, les Innus bénéficieront de droits de chasse et de pêche, pourront toucher une quote-part des redevances liées notamment à l'exploitation forestière et pourront participer aux décisions concernant le développement de ce territoire, ce qui comprend les projets hydroélectriques.

En sus, l'entente prévoit l'accès à des programmes de développement économique et des compensations de l'ordre de 340 millions. Avec cet accord, les Innus paieraient éventuellement eux aussi des taxes et des impôts. Le traité serait évolutif en ce sens qu'une clause prévoirait une révision périodique du document afin de l'adapter à l'évolution du droit et de la réalité économique de la région. Cette approche n'est approuvée, pour le moment, que par trois des neuf communautés innues, mais celles-ci, regroupées dans le Conseil tribal de Mamuitun, forment 60 % de la population innue du Québec, ceux du Lac-Saint-Jean compris.

Une fois une entente définitive conclue avec Mamuitun, le défi sera de l'étendre aux autres. Déjà, le groupe Mamit Innuat, qui rassemble trois communautés représentant 1500 personnes vivant plus à l'est sur la Côte-Nord, semble réticent à entrer dans la danse. Leur crainte principale est qu'en signant cet accord, ils se trouveraient à éteindre leurs droits ancestraux reconnus par la Constitution. Or il n'en serait rien. Car Québec est disposé à reconnaître les droits ancestraux, noir sur blanc dans le traité, à condition qu'on les définisse. Le gouvernement fédéral n'aurait pas encore donné son aval à cette reconnaissance explicite.

Pourtant, le fédéral serait bête de refuser puisque, de toute façon, la Constitution de 1982 reconnaît les droits ancestraux des autochtones et que la Cour suprême a confirmé l'existence en droit canadien d'un titre foncier aborigène. Ottawa a une chance de ne pas laisser aux juges le soin de décider à la place des gouvernements la portée de ces droits, du moins pour les Innus.

Le conseil de Mamuitun est d'accord avec cette proposition pour une raison fort simple. Si les droits ancestraux ne sont pas définis dans le traité, les Innus devront aller les faire définir par les tribunaux, et rien n'indique qu'ils pourront en obtenir plus devant des juges qu'autour d'une table de négociation. D'ailleurs, dans l'arrêt Delgamuuk, la Cour suprême a rappelé que les droits reconnus aux autochtones n'incluent pas un droit de veto sur l'utilisation du territoire.

L'occasion se présente donc de faire une percée historique. Autant Ottawa doit saisir l'ouverture faite par Mamuitun et accepter de reconnaître explicitement des droits dans le traité, autant Mamit Innuat doit comprendre que les Innus pourront difficilement obtenir beaucoup mieux dans un avenir prévisible.

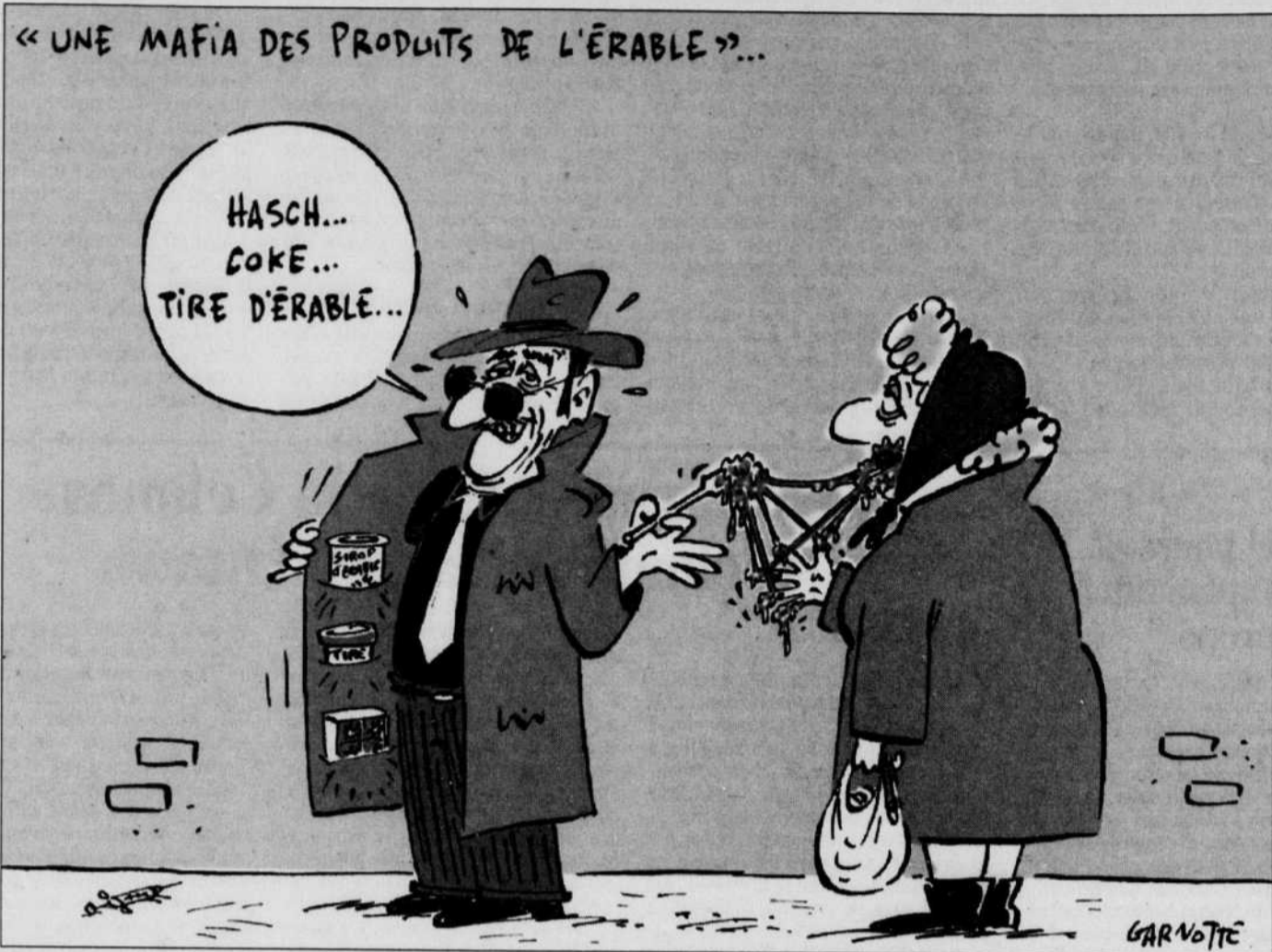
Michel Venne

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



LETTRES

Une situation préoccupante

Yves Prescott, dans son article «*Après Hong-Kong et Macao...*» publié dans *Le Devoir* du 28 février, soulève un problème qui ne manquera pas de prendre de l'ampleur plus tôt qu'on ne le pense. Rappelant le sort réservé aux pays musulmans dominés par Pékin, il souligne que «*la montée de l'islam dans cette région [entre autres le Xinjiang] a amené des délégations chinoises à se rendre en Russie le 16 janvier dernier. L'expérience tchétchène, écrit-il, risque de servir de référence.*»

En fait, c'est moins le réveil de l'islam — qui, certes, contribue pour beaucoup à la prise de conscience identitaire des populations musulmanes — que la situation d'opprimés vécue jusqu'à aujourd'hui par ces mêmes musulmans qui milite en faveur de la lutte contre le colonialisme chinois, tout aussi horrible que le colonialisme occidental. Les pays musulmans annexés par la Chine — riches en pétrole et en minerai — sont littéralement pillés par les «*vrais Chinois*» (les Hans) qui régissent en seigneurs à Pékin alors que les populations musulmanes sont maintenues dans la misère et dans l'ignorance. Pire, une véritable politique de génocide — stérilisation forcée des femmes musulmanes, essais nucléaires à proximité des agglomérations musulmanes, colonisation de peuplement à l'israélienne par les «*vrais Chinois*» dans les zones fertiles musulmanes — est mise en application depuis près d'un demi-siècle. Résultat: de 90 millions qu'ils étaient en 1948, les musulmans ne sont plus que 40 millions en 1999, et ce, alors que la popula-

tion totale de la Chine a plus que triplé durant la même période.

Les causes profondes du colonialisme chinois sont bien expliquées par le courageux politologue canadien d'origine nord-africaine, Abdelkader Benabdallah, dans son livre *La Collusion sino-sud-africaine*, où il dénonce le racisme anti-noir des Chinois ainsi que les relations discrètes mais réelles entre Pékin et l'Afrique du Sud pendant les années obscures de l'apartheid. Il s'agit, selon lui, d'un racisme profondément ancré dans l'histoire et dans la culture des Hans qui dominent l'«*Empire du Milieu*». Un tel sinocentrisme équivaut, explique-t-il, aux criminelles idéologies d'inspiration nazie que sont le sionisme et l'apartheid.

Mamadou Diouf
Montréal, mars 2000

Quelques penseurs fatigués

Certains vieux messieurs, par ailleurs très respectables, semblent prendre un plaisir malsain à étaler sur la place publique leurs pensées sclérosées. En agissant ainsi, ils ne rendent service à personne. Au contraire, ils perpétuent des préjugés d'une autre époque qui obscurcissent les véritables enjeux des débats d'aujourd'hui.

Par exemple, à l'heure où l'économisme triomphant est en voie de détruire les conditions de travail décentes auxquelles certains travailleurs ont difficilement accédé, quelle misère d'entendre Jean-Paul Desbiens, le célèbre frère Untel, s'en prendre une énième fois «*aux maudits syndicats*» (*Le Devoir*, 27

mars). Son antisindicalisme primaire prouve que l'homme est déphasé, pour ne pas dire complètement déconnecté de la réalité politique et socioéconomique à laquelle nous sommes confrontés.

Quelle misère encore quand il reprend son refrain éculé sur la prétendue mauvaise qualité de la langue parlée au Québec. Et il n'est malheureusement pas le seul à radoter; Georges Dor en remet chaque fois qu'on lui en donne l'occasion. Eh oui, le vieux Georges qui, pourtant, à une époque passée mais pas si lointaine, avait su nous charmer en chantant «*Si tu savais comme on s'ennuie...*». Maintenant, il nous rebat les oreilles avec de pareilles sottises. Vraiment, il y a des fois où vieillesse ne rime pas avec sagesse.

Comme si la coupe n'était pas déjà pleine, voilà que samedi dernier (25 mars), en lisant les lettres des lecteurs dans la page éditoriale du *Devoir*, je tombe sur un texte de notre vieil ami Raymond Lévesque. Misère de misère cette fois-ci. À peine si j'ose y croire: l'auteur estimé de *Quand les hommes vivront d'amour* réclame sans honte apparente que les soldats canadiens cessent de participer à des missions de paix dans le monde parce que cela nous coûte trop cher. Croyez-le ou non, il «*préfère vivre dans un pays plus modeste mais où la vie nous serait, financièrement, plus facile*». N'est-ce pas désolant d'en arriver là?

En vérité, quand la fatigue fait dériver la pensée à ce point, le temps n'est-il pas venu de se taire? Pour notre plus grand bien et pour le leur, nos trois penseurs fatigués devraient se rendre à l'évidence.
Eric Cornellier
Enseignant
Saint-Damien-de-Brandon, 28 mars 2000

LIBRE OPINION

Un nouveau pas vers l'égalité pour les gais et les lesbiennes

RÉAL MÉNARD

Député de Hochelaga-Maisonneuve

Dans quelques jours, les Communes seront appelées à voter un projet de loi qui propose de reconnaître les conjoints de fait, tant les conjoints de sexe opposé que les conjoints de même sexe. Ce projet de loi, connu comme étant la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et obligations (loi C-23), établit que les relations entre partenaires de même sexe, s'il y a cohabitation depuis au moins un an, sont des relations conjugales. Le caractère omnibus de la loi en assure une portée générale puisque 20 ministères sont touchés et que 68 lois sont modifiées.

Il faut être reconnaissant au gouvernement de corriger une iniquité historique. En vertu de la plupart des lois existantes, les gais et les lesbiennes n'avaient pas le statut de conjoint. Cette absence de statut était porteuse de préjugés à plusieurs égards. D'abord, elle entretenait l'idée selon laquelle les personnes d'orientation homosexuelle étaient moins capables de relations stables. De plus, les gais et les lesbiennes, qui sont également des contribuables, étaient traités comme des citoyens de seconde zone. Cette discrimination qui a perduré pendant des décennies touchait l'ensemble des secteurs de la société: habitation, fiscalité, assurance-emploi, immigration, etc.

En fait, l'incidence du terme «*conjoint*» est d'une portée telle que le projet de loi C-23 comporte près de 400 articles. C'est donc dire que le législateur, en harmonisant les dispositions concernant les conjoints de fait de même sexe et de sexe opposé, pose le jalon le plus important de la route menant les gais et lesbiennes vers la pleine égalité.

On imagine mal jusqu'à quel point les gais et les lesbiennes ont été exclus de pans entiers de la société. En matière d'assurance-emploi, un conjoint homosexuel ne pouvait, sans s'en trouver pénalisé, suivre son partenaire qui devait déménager pour le travail. Au chapitre de l'habitation, jusqu'à tout récemment, la présentation d'un dossier commun pour une demande d'hypothèque était impensable.

Le Code criminel, qui prescrit l'obligation, dans certains cas, de fournir au conjoint les biens nécessaires à la vie, sera amendé et s'appliquera aux conjoints de même sexe. Ces quelques exemples illustrent bien l'importance de l'égalité de traitement devant la loi pour les gais et lesbiennes.

Je me permets d'ajouter que le projet de loi C-23 satisfait aux décisions des tribunaux. Rappelons-nous que le 20 mai 1999 la Cour suprême du Canada a confirmé, dans une décision de huit juges contre un, les jugements des tribunaux ontariens qui avaient statué qu'une définition du mot «*conjoint*» de la Loi sur le droit de la famille de l'Ontario portait atteinte à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés sur la base de l'orientation sexuelle puisque les personnes de même sexe n'étaient pas visées par la définition.

M. et H. sont deux lesbiennes qui ont fait vie commune pendant plusieurs années à partir de 1982, ont acheté un bien d'entreprise et se sont séparées. M. a également présenté une requête en demande d'aliments conformément aux dispositions de la Loi sur le droit de la famille (LDF) et a contesté la constitutionnalité de la définition du mot «*conjoint*» à l'article 29 de cette loi.

La contribution jurisprudentielle de cet arrêt de la Cour suprême est inestimable. Non seulement la plus haute cour reconnaît que les unions homosexuelles sont conjugales, qui plus est, elle décrit ce qu'est l'union conjugale: «*Le partage d'un toit, les rapports personnels et sexuels, les services, les activités sociales, le soutien financier, les enfants et aussi l'image sociale du couple.*» Bien sûr, cette définition peut être prise intégralement ou en partie. Mais d'une manière ou d'une autre, la bonne foi la plus élémentaire interdit d'en exclure les unions homosexuelles.

Il y a six raisons importantes au nom desquelles tous les parlementaires doivent et peuvent appuyer ce projet de loi.

1- Le projet de loi consacre un principe fondamental de notre système judiciaire et de notre code de valeurs: tous les citoyens doivent être traités également devant la loi. Ce principe ne peut trouver

sa pleine application tant et aussi longtemps que le Parlement n'aura pas reconnu les relations de conjoints de même sexe.

2- La Cour suprême et beaucoup d'autres tribunaux ont statué que le fait de ne pas traiter sur un pied d'égalité les couples de même sexe est contraire à l'article 15 de la Charte canadienne. On imagine mal que le Parlement et les députés qui y donnent leur refusent de se soumettre à la Charte.

3- En aucune manière, ce projet de loi ne concerne le mariage. À telle enseigne que le gouvernement, en comité plénier, a fait adopter l'amendement suivant: «*Il demeure entendu que les modifications que la présente loi apporte ne changent pas le sens du terme «mariage», soit l'union légitime d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne.*» Même si je suis d'avis que cet amendement n'était pas nécessaire, il aura le mérite de faire taire certains détracteurs du projet de loi.

4- La reconnaissance des couples de même sexe n'entraînera pas de coûts importants comme l'a indiqué le ministère des Finances à Ottawa dans l'affaire Rosenberg, soit une somme de 10 à 30 millions de dollars. Même que, dans certains cas, la prise en compte du couple pourrait signifier une hausse d'impôts à payer plutôt que des bénéfices additionnels.

5- L'opinion publique, particulièrement au Québec, où 70 % des gens souhaitent que l'on cesse la discrimination à l'endroit des gais et des lesbiennes, appuie le projet de loi.

6- L'Assemblée nationale a adopté en juin dernier, à l'unanimité des députés présents, la loi 32 qui modifiait plus de deux douzaines de lois et plusieurs règlements pour étendre aux couples homosexuels la définition de «*conjoint de fait*» qui y figure, leur accordant aussi les droits et obligations qui y sont rattachés.

Dans quelques jours, lorsque le président de la Chambre des communes mettra aux voix le projet de loi C-23, j'espère que tous les députés répondront positivement à l'appel. Ils pourront ainsi dire, dans quelques années, que tous et toutes ont travaillé à ce qu'il y a de plus sacré en démocratie: l'égalité de tous les individus devant la loi.

IDÉES



La Révolution tranquille a servi de catalyseur dans certains domaines et a fait faire des progrès au Québec. Malgré tous les ratés et toutes les erreurs de parcours, on a fait un bond en avant en éducation. Dans d'autres domaines, les effets négatifs ont été importants. Sur cette photographie d'archives, le ministre de l'Éducation du gouvernement Lesage, Paul Gérin-Lajoie, présentant l'organigramme du ministère de l'Éducation.

Après la Révolution tranquille

Les coûts de l'incantation

Ce qu'il faut reconstruire, c'est un lien social moderne

GILLES PAQUET

Centre d'études en gouvernance
Université d'Ottawa

Le principe de l'incantation est puissant. Il suffit de répéter quelque chose assez souvent pour que cela devienne partie de la sagesse conventionnelle. C'est ainsi que la Révolution tranquille est devenue le prisme à travers lequel on a reconstruit l'histoire du Québec moderne: avant 1960, on serait supposé dans un Québec enclavé dans le conservatisme et les traditions; après 1960, on entrerait de plain-pied dans la modernité. Cette césure est maintenant devenue une prison mentale qui empêche de jeter un regard critique sur notre histoire.

La Révolution tranquille, comme tout phénomène mythique, reste stratégiquement indéfinie. Pour les uns, c'est une période d'ébullition culturelle; pour certains autres, un régime social nouveau; pour d'autres enfin, c'est le passage à un Québec moderne par l'opération de l'État et du politique. Personne ne nie que la Révolution tranquille a été un moment d'exhaussement important du rôle de l'État dans la vie des citoyens du Québec. Certains célèbrent ce phénomène comme une épiphanie. Pour eux, le politique est une élévation transfiguratrice de la société: l'État est le lieu privilégié des conflits entre groupes de pouvoir par lequel le bien commun arrive, et l'instrument d'une émancipation nationale porteuse de progrès. Pour ce groupe, toute remise en question du rôle de l'État ou de sa nature viatique ne peut s'interpréter que comme une forme de haute trahison. D'autres pleurent au contraire cette intrusion comme un moment de régression économique à proportion que l'État est perçu comme ayant mis le citoyen en dépendance. Pour ces derniers, toute intervention de l'État est une forme de coercition et une atteinte à la liberté. Elle ne peut qu'infantiliser le citoyen et ralentir la croissance économique et le progrès social.

Beaucoup de temps d'antenne
C'est ce genre de manichéisme qui a envahi les débats sur la Révolution tranquille: les incantations du tout blanc ou tout noir ont eu beaucoup de temps d'antenne. On a donc eu droit à des défenses inconditionnelles de la Révolution tranquille (y compris ses plus grands errements) ou à des at-

taques contre l'intervention étatique par ceux qui trouvent tout répréhensible dans les actions gouvernementales au cours de cette période de l'histoire du Québec.

Toute la panoplie des arguments rhétoriques est utilisée d'un côté comme de l'autre. Chez ceux qui veulent défendre la Révolution tranquille, on n'hésite pas à demander: «Est-ce que c'était mieux avant?», ce qui permet de montrer que tous les gains dans tous les domaines depuis 40 ans sont attribuables à l'intrusion agressive de l'État dans les années 1960. Chez ceux qui veulent vilipender la Révolution tranquille, il s'agit de montrer par les arguments les plus spécieux que tous les maux du Québec depuis 40 ans sont attribuables à l'intervention de l'État délégué.

Une position moins déraisonnable veut dépasser le stade de l'incantation pour analyser les coûts et les bénéfices d'une aventure étatique largement improvisée sous la pression de la démographie: entre 1951 et 1966, il va naître deux millions de Québécois; en 1966, un Québécois sur trois a moins de quinze ans. Sous cette pression démographique, l'État est allé au plus coupant et a travaillé à la hache: Opération 55, création d'une ribambelle d'institutions, etc. On savait déjà en 1970 (*Le Devoir*, 30 décembre 1970, repris dans un livre de C. Ryan en 1971) que quelques-unes de ces expériences avaient réussi mais que nombre d'autres avaient fait long feu. Mais le temps a aidé à oublier ce qui s'est vraiment passé et a laissé toute latitude aux mythocrates qui font profession de mémoire sélective.

Regard critique

En marge de ces intégrismes blanc ou noir, un groupe de chercheurs refuse de célébrer ou de condamner en bloc. Il a commencé à jeter un regard critique sur les plus et les moins de cet exhaussement de l'État; il cherche à déterminer s'il n'y a pas eu, à côté d'effets positifs indéniables, des effets négatifs non voulus et non prévus en conséquence de la Révolution tranquille.

Selon ce troisième groupe, la période précédant la Révolution tranquille n'en est pas une de Grande Noirceur comme on l'a tellement répété, non plus qu'une période où les Canadiens français auraient été «décervelés par les évêques», comme le suggéreraient, tout sèchement,

Jacques Godbout encore récemment dans *L'actualité*. Et l'après de la Révolution tranquille n'a pas été aussi glorieux et nickelé qu'on a voulu nous le faire croire: le colbertisme n'a pas eu que des effets positifs. Il faut y regarder de plus près pour jauger les gains et les pertes.

Érosion des institutions

Que dit ce troisième groupe? Prière d'en finir avec les incantations!

La Révolution tranquille a servi de catalyseur dans certains domaines et a fait faire des progrès au Québec. Malgré tous les ratés et toutes les erreurs de parcours, on a fait un bond en avant en éducation. Dans d'autres domaines, les effets négatifs ont été importants: l'envahissement de la socio-économie par les mécanismes de coercition de l'État (SGF, etc.) a laissé des traces négatives profondes. Plus important encore a été l'érosion de la confiance et de la solidarité sur lesquelles était construite la socio-économie traditionnelle. La Révolution tranquille va contribuer à l'érosion de tout un ensemble d'institutions (famille, communauté, paroisse, etc.) qui étaient des systèmes de protection parallèles et faire en sorte que le citoyen en arrive à croire que le seul système dans lequel il puisse avoir confiance, c'est l'État. Résultat, dans les années 1980 et 1990, l'État va se retirer — crise fiscale obligeant — la société québécoise où les autres systèmes de protection parallèles auront été érodés, va se trouver mal prise.

Cette perte de capital social et du capital de confiance a été au Québec plus profonde qu'ailleurs. Or Robert Putnam (1995) et Francis Fukuyama (1995) ont montré que ce sous-bassement de socialité est un support important de la croissance économique et de l'éthos démocratique. Si l'on accepte leurs analyses, il n'a pu s'en suivre qu'un affaiblissement de la politique et de l'économie, et la promesse d'un avenir assez sombre pour les socioéconomies qui, comme le Québec, ont vu décliner leur capital social plus rapidement que les autres. Voilà en gros le message de la première partie de mon livre (Paquet 1999).

Obligation donc de faire face à la musique et de chercher à créer une socialité nouvelle, un nouvel espace de coopération et de collaboration pour supporter une croissance économique qui dépend de plus en plus des alliances, des «joint ventures».

Mais cette socialité ne peut pas être le retour au wigwam, à la paroisse, à la communauté d'antan. Ce qu'il faut reconstruire, c'est un lien social moderne: une société forte bâtie sur des liens plus tenus que ceux qui existaient dans les décennies 1940 ou 1950.

C'est le défi qu'a voulu relever la seconde moitié de mon livre.

Pour le moment, chromos et incantations sont fort peu utiles. Pour ce qui est de l'avant, de nombreux auteurs ont montré que la période Duplessis était plus libérale qu'on l'avait cru et que le césaro-papisme y était bien plus imaginé que réel; dans l'après-Révolution tranquille, le ralentissement de la croissance économique et l'érosion du capital social sont bien documentés.

Double défi

La prochaine étape pose un double défi.

D'abord, la nécessité de chercher à saisir mieux les avantages et les coûts de la bouffée d'intrusion gouvernementale au moment de la Révolution tranquille. C'est maintenant le temps des dièses et des bémols, pas celui des intégrismes et des mythes.

Ensuite, le défi de construire la nouvelle socialité sur des liens tenus reste entier. Il est vrai que l'économie sociale a montré que l'humus est toujours là, qu'on est encore capable de construire sur notre société civile des institutions de réciprocité. Mais saurons-nous le faire assez vite et assez bien pour que l'on n'ait pas à souffrir de cette déperdition de capital social engendrée par la Révolution tranquille?

Tant que les fondamentalismes empêcheront qu'on aborde notre histoire avec franchise et courage, tant que l'on ne brisera pas les prisons mentales construites par les idéologies de gauche et de droite, la Révolution tranquille restera une sorte d'icône qui nous empêchera de penser clairement. C'est pourquoi j'ai suggéré qu'il était impératif d'oublier la Révolution tranquille.

Références

F. Fukuyama, *Trust*, London, Hamish Hamilton, 1995.

G. Paquet, *Oublier la Révolution tranquille*, Montréal, Liber, 1999.

R. D. Putnam, «Bowling Alone», *Journal of Democracy*, n° 6 (1), 65-78, 1995.

C. Ryan, *Le Québec qui se fait*, Montréal, Hurtubise, 1971.

Réplique au texte de Jean-Paul Desbiens

Marxistes, vraiment, les présidents de la CEQ?

RAYMOND LALIBERTÉ
Ex-président de la CEQ

Il faut sans doute applaudir Jean-Paul Desbiens d'avoir rappelé, dans son texte du lundi 27 mars, certains des antécédents de la Révolution tranquille, en éducation à tout le moins. Il est des artisans connus de cette profonde réforme qui, tel Arthur Tremblay et sa petite équipe de l'Université Laval, y ont assidûment travaillé au cours de la décennie cinquante. Il vaudrait sans doute la peine que soit mieux apprécié leur apport à la formation professionnelle, notamment, de même que les recherches conduites à propos de ce que l'on appelait alors la persévérance scolaire. Nous en étions à peine au «désormais» de Paul Sauvé, tout de suite après la mort de Duplessis, que les grands objectifs de la réforme scolaire se trouvaient déjà posés. De même faudrait-il rappeler le long *sit-in* de représentants étudiants de l'Université de Montréal dans l'antichambre du premier ministre en 1958, pour y voir fleurir les revendications démocratiques entourant la formation universitaire. Et relire, entre autres, les journaux étudiants du temps.

Tout cela est suggéré par Desbiens, qui emploie par la suite la notion de symbiose pour qualifier le cheminement subséquent des porteurs de la Révolution tranquille. Je contesterais cette notion de symbiose, car tout le Québec, et en particulier le Québec ecclésial, n'avait pas si facilement pris le train du progrès. Train qui allait trop vite, selon l'Union nationale des Johnson-Bertrand-Masse, qui avait réussi à en faire accepter l'idée à la majorité de la population québécoise en 1966.

Je la contesterais aussi pour tout ce qui entoure la CIC-CEQ du temps, en rappelant, notamment, que son Bureau de direction avait préféré s'associer à la Fédération des collèges classiques et à la Fédération des commissions scolaires catholiques, entre autres, pour s'opposer à la création d'un ministère de l'Éducation au moment du dépôt du premier projet de loi en 1963. Position qu'une majorité de congressistes réussirent, pas si facilement qu'on peut le croire, à renverser dans les

semaines qui suivirent. Or le Bureau de direction de la CIC de 1963 s'opposait à la création du ministère pour les raisons mêmes qu'avançait la hiérarchie catholique du temps: ne pas confier à l'État ce qui doit, de droit divin, demeurer de responsabilité ecclésiale.

Chez certains seulement

Si symbiose il y avait, elle était donc chez certains seulement, les progressistes. Ce sont ceux-là qui ont par la suite été élus à la direction de la CEQ et ont fortement contribué au passage de cette dernière du corporatisme qu'elle pratiquait volontiers auparavant à une forme de syndicalisme revendicateur tout entière tournée, alors et par la suite, vers une modernisation et une remise en état des conditions de rémunération et d'exercice de la condition enseignante, fort malmenées depuis les années quarante.

C'est ce syndicalisme-là que Jean-Paul Desbiens excrè depuis toujours, en se cachant derrière des positions anti-marxistes. C'est ce syndicalisme-là qu'il accuse d'avoir détourné

l'école «au profit d'une idéologie», la marxiste, bien sûr. C'est ce syndicalisme-là, même, qu'il rend responsable de «la pesanteur bureaucratique et de la volonté jacobine de centralisation du fonctionnarisme». C'est là lui donner beaucoup de pouvoir, beaucoup plus que je n'en ai observé depuis quarante ans. Et c'est, en même temps, faire complètement fi d'une certaine vérité historique que je me permettrai maintenant de rappeler.

La provincialisation et, partant, la centralisation des négociations dans le secteur de l'éducation ne sont pas l'œuvre du syndicalisme enseignant, mais celle des grands commis de l'État du temps. La manœuvre n'a pas commencé avec le bill 25 en 1967, mais avec la «normalisation» des revenus des commissions scolaires en 1963, suivie de la «normalisation» de leurs dépenses en 1966, ce qui a mis le feu aux poudres et s'est terminé par la législation spéciale de 1967. Or la grande majorité des syndicats de la CEQ craignaient la provincialisation des critères de revenus des commissions scolaires, tout en y reconnaissant un caractère démocratique de partage. Ils refusaient tout à fait la provincialisation des critères de dépenses, qui se traduisait dans ce cas en une véritable échelle provinciale de rémunération applicable à tous et à toutes, même s'ils n'étaient pas déjà protégés par une convention collective négociée. C'est contre cette centralisation qu'ils ont lutté pendant plusieurs mois et qu'ils ont fait la grève pendant plusieurs semaines. Ils n'ont fini par l'accepter, au congrès suivant, que par une faible majorité des voix. Puis, ils ont décidé, faut-il le leur reprocher, de jouer le jeu de la centralisation comme le souhaitait et le souhaite toujours la gouverne provinciale. S'il y a un pesant bureaucratique, et je crois qu'il y en a, je ne vois cependant pas en quoi il faudrait imputer le blâme, comme l'a toujours fait Jean-Paul Desbiens, aux seuls «apparatchiks» syndicaux.

Est-ce bien suffisant?

Il est de plus impossible, comme le prétend Desbiens, de trouver une continuité de trois ou quatre présidents de la CEQ qui aient été d'idéologie marxiste depuis 1964. Je n'étais pas marxiste, mais social-démocrate puis socialiste. A ma connaissance, Robert Gaulin n'était pas marxiste et ne l'a jamais été par la suite, je crois bien. Je n'ai pas connaissance non plus que Lorraine Pagé ait jamais été marxiste au temps de sa présidence de la CEQ. Il nous reste donc Yvon Charbonneau de première et de seconde moutures. Peut-on tout de suite négliger le potentiel marxiste du Charbonneau à la veille de rejoindre les libéraux de Claude Ryan, puis ceux de Jean Chrétien? Il nous reste le Charbonneau de 1970 à 1978, très volubile et plutôt cinglant dans ses propos, on s'en rappelle, davantage encore après un certain emprisonnement du début des années soixante-dix, d'ailleurs, et qui portera pendant à peu près cinq ans le flambeau d'une certaine analyse marxiste de l'école et de la société. Admettons que ce langage pouvait déplaire à plusieurs, dont à Jean-Paul Desbiens, qui semble bien ne jamais s'en être remis.

Est-ce bien suffisant, monsieur le philosophe, pour en déduire une continuité de trois ou quatre présidents depuis 1964? Est-ce bien suffisant pour en déduire un jacobinisme certain qui en serait, de toute évidence, issu? Est-ce bien suffisant, enfin, pour en déduire quelque influence de ce court passage idéologique «à la volonté jacobine de centralisation» qui l'a, après tout, au moins partiellement précédé?



Le Charbonneau de 1970 à 1978, très volubile et plutôt cinglant dans ses propos.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondants parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenaull, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbatt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Briens (secrétaire à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

TVA

SUITE DE LA PAGE 1

monde dans une situation embêtante. Selon Daniel Lamarre, le chiffre d'affaires de Motion est d'environ 150 millions et les productions locales (la part qui sera écartée de TVA) représentent environ 30 millions.

La partie internationale sur laquelle TVA met la main comprend une unité de production de films d'animation, une unité de production d'émissions vendues sur les marchés internationaux (dont une nouvelle série d'aventures en production, *Largo Winch*) et un important secteur de distribution, Motion détenant les droits de distribution de plusieurs productions au Canada et à l'étranger.

De plus, Motion compte une unité de production de spectacles qui a récemment produit *Notre-Dame de Paris* au Québec ainsi que le spectacle de l'humoriste Stéphane Rousseau. Autrement dit, comme se réjouissait hier Daniel Lamarre, « nous devenons propriétaires des droits de Notre-Dame de Paris ».

TVA devient donc un groupe de communications de plus en plus intégré avec TVA, TVA International/Motion (qui comprend de la production d'émissions pour l'étranger, de la distribution et de la production de spectacles sur scène), Trustar et Netgraphe pour Internet.

Le Groupe TVA intégrera Motion dans sa filiale TVA International, dirigée par André Provencher. Lorsque l'intégration sera faite, le Groupe TVA prévoit de procéder à une émission d'actions pour « conserver sa flexibilité financière ».

Daniel Lamarre ne s'arrête pas en si bon chemin: le CRTC a fixé à lundi l'échéance pour présenter des projets de nouvelles chaînes spécialisées en mode numérique (et non en mode analogique comme c'est le cas actuellement) et Daniel Lamarre a confirmé au *Devoir* qu'il entend présenter dix projets de chaînes spécialisées avec différents partenaires, en majorité des projets pour le Canada anglais, s'appuyant ainsi sur la nouvelle force de frappe créée par l'intégration prochaine de Motion à son empire.

Une nouvelle compagnie de production au Québec

Par ailleurs, les productions locales de Motion seront regroupées en une nouvelle compagnie qui n'a pas encore de nom et qui sera dirigée par quatre cadres actuels de Motion, André Larin, Michel Bissonnette, Vincent Leduc et Paul Dupont-Hébert.

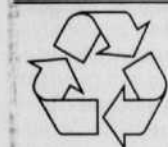
Le partenariat de cette compagnie sera formé à 50 % des quatre actionnaires-fondateurs, à 25 % de la Caisse de dépôt et à 25 % de TéléSystème, la compagnie de Charles Sirois, actuellement propriétaire de Motion. Charles Sirois demeure donc dans la production télévisuelle pour donner un coup de main aux anciens cadres de Motion.

La nouvelle compagnie achètera les actifs de Motion qui relèvent de la production locale. Michel Bissonnette a expliqué hier au *Devoir* que le chiffre d'affaires de cette compagnie pourrait être de 35 millions l'année prochaine, un chiffre établi selon l'actuel calendrier de production de Motion.

Cette nouvelle compagnie sera donc responsable du nouveau *talk-show* de Marc Labrèche à TVA en fin de soirée, de la nouvelle émission quotidienne qui remplacera *La fin du monde* à TQS, de la nouvelle série *Bunker*, écrite par Luc Dionne (à TQS), en ondes à Radio-Canada dans un an, ainsi que d'émissions actuelles comme *Flash* à TQS, *Les Franc-tireurs* à Télé-Québec, *Les Copines d'abord* à Canal Vie, en plus de plusieurs autres émissions jeunesse et magazines variés, soit 22 titres en tout.

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le texte intitulé « Des fruits et légumes biologiques et économiques » de notre édition de samedi et dimanche. Dans l'article, nous mentionnions qu'Équiterre avait noté que les produits des fermes donnaient des économies de 10 à 50 % aux consommateurs en les comparant aux prix des légumes disponibles en épicerie. Cette information est fautive: l'organisme comparait plutôt les produits biologiques des fermes aux produits biologiques offerts en magasin. Nos excuses.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

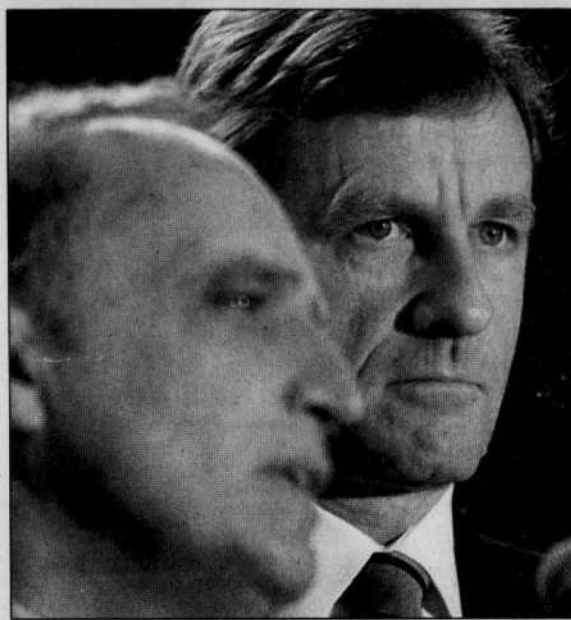
Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor Inc., 900, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OTTAWA



Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock (à droite), et son homologue du Manitoba, David Chomiak.

logue fédéral. M. Rock aimerait en tenir une en mai.

Le processus amorcé hier a pris une importance toute nouvelle à la suite du dépôt du budget fédéral, qui n'offrait qu'un supplément circonstanciel de 2,5 milliards de dollars aux provinces pour la santé. Les provinces exigent depuis deux ans la pleine restauration du TSC. Ce dernier, qui sert à financer une partie des coûts de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation postsecondaire, est passé de 18,7 milliards en 1994-95 à 14,5 milliards en 1999-2000. Conscient des plaintes qui suivraient son budget, le ministre des Finances, Paul Martin, a aussitôt fait savoir qu'il serait prêt à injecter plus de fonds si les provinces acceptaient de s'asseoir avec M. Rock pour envisager un plan à long terme.

Depuis, les deux niveaux de gouvernement se disputent sur la vraie valeur de la contribution fédérale. Cette bataille a pris une tournure virulente en Ontario lorsque le gouvernement Harris s'est lancé cette semaine dans une cam-

pagne publicitaire sur la question et que le fédéral a répondu avec autant de vigueur.

Personne n'attend d'engagement chiffré aujourd'hui mais les provinces se sont présentées à Toronto dans l'espoir de recevoir un signal encourageant de M. Rock. Les ministres provinciaux ont tenté de le convaincre en expliquant, à tour de rôle et avec minutie, les réformes déjà entreprises dans leurs provinces respectives, les effets des réductions des transferts fédéraux et les nouveaux besoins associés à la croissance et au vieillissement de la population. Ils ont aussi tenté de montrer comment le manque de ressources financières nuit à la poursuite des réformes en cours.

« Nous n'avons pas attendu M. Rock pour transformer nos systèmes de santé dans l'ensemble des provinces. Il y a déjà cinq ou six ans que nous avons engagé des transformations profondes. [...] En ce sens, il n'a pas à nous indiquer quelles sont les transformations que nous devons faire. Nous avons tout simplement besoin de moyens pour les faire », a insisté Mme Marois à son arrivée.

M. Rock, qui a déclaré aux journalistes avoir été impressionné par les innovations des provinces, a toutefois répété aux ministres, en privé, qu'il tenait à lier les discussions sur le financement et l'élaboration d'un plan à long terme pour améliorer le système. Il serait flexible, dit son entourage, quant à la nature réelle de ce plan, mais on refuse d'en dire davantage.

Les réponses de M. Rock ont laissé les ministres provinciaux sur leur faim. Ils ont donc décidé de se réunir entre eux pour évaluer la réponse du ministre fédéral. Ils ne devaient le retrouver qu'en début de soirée pour le dîner de travail d'usage.

M. Rock avait commencé la journée en se montrant conciliant, désireux, de l'aveu même de son entourage, de corriger l'impression négative qu'aurait pu laisser certains propos tenus au lendemain du budget. Il a expliqué à ses homologues qu'il s'était probablement mal exprimé mais qu'il reconnaissait l'ampleur des réformes entreprises par les provinces et le fait que la gestion du système de santé relevait de leur compétence. Il aurait ajouté qu'il ne cherchait pas à passer pour le sauveur du système de santé mais qu'il souhaitait être un partenaire et à les appuyer dans leurs efforts.

Pauline Marois et quelques-uns de ses collègues auraient fait remarquer, a-t-on confié au *Devoir*, que le gouvernement fédéral avait pourtant réduit ses transferts en espèces pour la santé au moment où la plupart de ces réformes démarraient.

MONCTON

SUITE DE LA PAGE 1

couple utilise davantage l'anglais que le français, avec pour conséquence qu'il peut perdre beaucoup de ses habiletés en français. D'autre part, seule une minorité des enfants de ces couples apprennent le français comme langue maternelle.

Lorsque vient le temps d'inscrire leurs enfants à l'école, ces couples mixtes choisissent dans une large mesure de les inscrire à l'école anglaise, dans certains cas parce que l'anglais est le plus souvent utilisé à la maison, dans d'autres cas tout simplement parce que les parents d'union mixte ignoraient leur droit d'envoyer leurs enfants à l'école française.

A ces facteurs s'ajoute l'émigration vers d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays.

Des salles de cours désertées

À l'Université de Moncton, les salles de cours sont de plus en plus désertées. À titre d'illustration, le recteur de l'institution, Jean-Bernard Robichaud, note qu'il y a moins de 20 étudiants dans 53 % des cours et moins de 10 étudiants dans 27 % des cours. On est loin des troupes de 250 étudiants à certains cours offerts dans les amphithéâtres d'universités montréalaises.

Du déclin de la population universitaire découlent de moindres revenus pour l'université en frais de scolarité et des subventions provinciales amoindries. « Mais pouvons-nous faire sauter le programme de philosophie ou d'économie parce que seuls quelques-uns s'y inscrivent? », demande M. Robichaud. Si nous le faisons ou si nous lésions sur la qualité de l'enseignement offert, encore plus de jeunes partiront étudier ailleurs. À la création de l'université, tous les étudiants francophones de la région la fréquentaient. Aujourd'hui, dans les familles d'universitaires de deuxième ou de troisième génération, le réflexe demeure d'étudier chez nous, mais certains jeunes n'hésitent pas à s'exiler.

Comment stopper l'hémorragie, sachant qu'il n'y aura probablement pas de revanche des berceaux? Du côté de l'Université de Moncton, on consacre beaucoup d'efforts au recrutement d'étudiants étrangers prove-

nant surtout de la francophonie. « Nous accueillons actuellement 250 étudiants de l'extérieur du pays », note le recteur Robichaud.

Un salut espagnol?

Le ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Elvy Robichaud, travaille, lui, à inclure des cours d'espagnol au curriculum des étudiants du secondaire. « Déjà, grâce au bilinguisme de notre population, le Nouveau-Brunswick attire beaucoup de centres d'appels [entreprises spécialisées en télémarketing, sondages, etc.]. Avec l'espagnol en plus, peut-être constituerions-nous davantage un pôle d'attraction pour de nouvelles entreprises créatrices d'emplois. »

Créatrices d'emplois... et favorables à l'arrivée de jeunes familles, bien sûr.

Quant au financement de l'Université de Moncton, le ministre Robichaud n'hésite pas à annoncer ses couleurs. « Il faut miser sur le plus large accès possible aux études universitaires, et avec 200 000 \$ additionnels, j'opte d'abord pour le distribuer sous forme de bourses aux étudiants. »

Selon le ministre Robichaud, pour parvenir à maintenir son niveau d'enseignement, l'Université de Moncton n'aura cependant d'autre choix que de hausser ses frais de scolarité à court terme. À 2950 \$ par année actuellement, ces frais de scolarité sont inférieurs à ceux exigés dans la grande majorité des autres universités canadiennes, où ils sont en moyenne de 3220 \$, mais nettement plus élevés qu'au Québec, où un étudiant à temps plein doit déboursier 1668 \$.

Les moyens financiers limités de l'Université de Moncton ne sont pas sans se répercuter sur les salaires de ses professeurs, nettement moindres que ceux offerts à l'Université du Nouveau-Brunswick, voisine. Résultat: les professeurs de l'Université de Moncton sont en grève depuis le 2 mars... et bataillent ferme pour une augmentation salariale d'au moins 16 %.

Selon les dernières données disponibles, le Nouveau-Brunswick compte 228 880 francophones et 517 814 anglophones.

RESPONSABILITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

ses manières, il reste quoi? Cette manière fait vite son temps. Et peut-être que la sortie de Daniel Pinard aura servi à accélérer l'évolution du cycle. Peut-être aussi que les humoristes ont manqué d'humour dans cette affaire. Les humoristes attaqués, de façon civilisée, auraient dû élever le débat, s'excuser si ça le méritait. Au lieu de ça, j'ai entendu des humoristes dire que leur job, c'est juste d'amuser. Ce n'est pas vrai qu'en parlant devant un million de personnes, on n'a pas de responsabilités. Sans éthique, l'humour n'a pas de sens. Sans ça, la vie n'a pas de sens.

Et pan. Il est déchainé, l'humoriste, à la veille de lancer son nouveau spectacle, au théâtre Olympia, à compter du 4 avril. Deux ans qu'il n'est pas monté sur scène. Il se repointe, et la providence, qui ne manque pas d'humour, lui donne la chance de se « ploguer » et en même temps de juger ce métier qu'il pratique avec bonheur, succès et talent depuis vingt ans.

Il ne se limite donc pas à une seule charge. Il observe ensuite l'étonnante force de pénétration du claboudage, particulièrement à la radio MF, « humorisée » mur à mur. « Les gars ont deux heures par jour à remplir. Alors ils remplissent, ils appellent des gens à la maison ou au travail pour les niaiser. Je faisais ça quand j'avais douze ans. Et j'ai arrêté quand sont apparus les afficheurs... »

Il pense aussi que la production industrielle de comiques à l'École nationale de l'humour stimule l'homogénéisation autour d'un plus petit commun dénominateur: le cul, le petit vécu, les « jokes de blondes », la télé... « Les diplômés semblent trop souvent coulés dans le même moule alors que la base même de l'humour, c'est l'originalité. »

La remarque a d'autant plus de poids que le *stand-up* a passé la majeure partie de sa carrière dans l'empire du promoteur Gilbert Rozon. La rupture — à l'amiable — précède-t-elle — a été consommée récemment. Daniel Lemire fait maintenant partie de l'écurie de Mario Labbé, des disques Analekta. « Mais il ne faut pas mettre tout le monde dans le même bain », enchaîne-t-il du tac au tac.

Il semble même difficile de réduire les humoristes à une seule de leur production: Jean-Pierre Plante, scripteur

de Piment fort, a participé à l'écriture du nouveau spectacle de Daniel Lemire... « C'est un peu délicat de parler de ça avec lui », dit alors son ami. « Il se fait beaucoup de niaiseries, mais il se fait aussi d'excellentes choses au Québec », ajoute-t-il, citant l'exemple des caricaturistes des grands quotidiens, de Garnotte à Chapeau.

Lui-même donne itou de grandes leçons de qualité. Sur-tout, le bonhomme de 44 ans sait clairement où tracer la ligne jaune. « Moi, je ne m'intéresse pas au bêtchage, aux attaques personnelles. Je pense que l'humour doit servir à faire rire, oui, mais aussi à mettre en relief certaines tendances, certains comportements, certaines idées. » Il a récemment terminé un scénario de long métrage traitant des fusions et de la mondialisation. « Sans tomber dans l'éditorial non plus, mon nouveau spectacle est quand même encore plus social, colle encore plus à l'actualité. »

Des preuves? Le spectacle comprend, pêle-mêle, des numéros sur l'environnement, les vieux (le cynique gardien d'enfants, oncle Georges, s'est recyclé en gériatrie...), des compagnies de tabac, les gaffes des espions canadiens, l'échangisme, les réfugiés, les banques. Les banques? L'idée de ce dernier numéro a germé après que Lemire a lu dans un journal que des clients américains avaient intenté et gagné un recours collectif contre leur institution hyperprofitable qui réduisait constamment les services. « Je ne suis pas Robin des Bois », avertit le grand comique. Au bout du compte, je ne porte pas trop de jugements et, surtout, je ne me considère pas au-dessus de la mêlée. »

Le canevas semble assez simple: le spectacle ouvre sur du *stand-up*, histoire de dégeler la salle. Ensuite, Lemire enchaîne 17 numéros, dans des décors virtuels, des projections en fait. Le spectacle a déjà été testé un soir devant public. L'exercice a au moins permis d'éliminer un numéro traitant de la mode, très à la mode. « Il y a maintenant beaucoup d'émissions à la télé où des designers et des couturiers sont présentés comme de grands penseurs. Me semble qu'ils dessinent juste des culottes... Mais bon, l'idée et la critique ne semblaient pas assez claires puisque le public ne riait pas. Faut dire que le personnage était un peu maniéré... Le timing était peut-être mauvais, très très mauvais... »

BACON

SUITE DE LA PAGE 1

du Parti québécois? « Il était avec nous avant », répond-elle en jetant un coup d'œil espéglé avant d'éclater d'un grand rire sonore. Elle n'hésite pas à convenir qu'en faisant adopter, par exemple, la loi sur le financement populaire des partis politiques, M. Lévesque a continué sur les traces de la Révolution tranquille.

Lise Bacon n'a pas vécu ces bouleversements en spectatrice. Comme beaucoup de ses concitoyens, dans les années 50, elle rêvait de changements et, pour elle, l'action politique demeurait la seule façon de l'obtenir. Fille d'un organisateur libéral de Trois-Rivières et d'une militante à l'esprit indépendant, elle savait ce qu'il en coûtait de tenir tête à Maurice Duplessis et à l'Union nationale. Son engagement politique, note-t-elle avec ironie, elle le doit à Maurice Duplessis. « Parce que je voulais débarrasser le Québec de Maurice Duplessis et du genre de politique pratiquée par l'Union nationale à l'époque. »

Née en 1934, elle décide dès ses 21 ans qu'elle sera députée et fait le choix personnel, qu'elle avoue difficile, de ne pas se marier ni d'avoir d'enfant. Elle gravira tous les échelons du parti, en commençant par le poste de trésorière de l'Association des femmes libérales à Trois-Rivières, puis celui de directrice exécutive de la Fédération des jeunes libéraux du Québec pour devenir, après avoir assumé d'autres responsabilités, présidente de la Fédération des femmes libérales du Québec et première femme présidente du PLQ, confirmant ainsi son rôle de pionnière.

À cet égard, elle a connu un aspect de la Révolution tranquille souvent méconnu du public, soit la modernisation des mœurs politiques. Dans le cas du Parti libéral, dit-elle, le mérite en revient largement à Georges-Émile Lapalme, qui fut chef de 1950 à 1958. Ce dernier a présidé à la création, en 1955, de la Fédération libérale du Québec, qui fait du Parti libéral provincial la formation la plus démocratique avec ses associations locales et ses groupes de femmes, de jeunes et d'étudiants.

Lise Bacon note que les femmes ont alors commencé à prendre une place plus importante dans les organisations politiques. En 1970, après des années d'efforts, celle qui deviendra députée en 1973 et une des ministres les plus influentes des deux gouvernements Bourassa joue un rôle central dans le regroupement de ces fédérations au sein d'une seule structure, le Parti libéral du Québec.

Elle souligne que les femmes ont conservé une voix importante et pu ainsi jouer un rôle plus influent, bien que la bataille ne soit pas encore gagnée, note-t-elle, fort de sa propre expérience et du long cheminement qu'elle a dû suivre avant d'arriver aux plus hauts échelons et de devenir la deuxième femme députée et ministre à Québec en 1973.

D'autres partis ont suivi l'exemple du PLQ, mais elle croit que cette démocratisation a eu un effet différent au Parti libéral. Moteur de changement dans les années 50, il Test resté, croit-elle, grâce à l'apport généreux de ses militantes, qui ont contribué à l'élab-ration de ses politiques. « Environ 80 % des résolutions ont été inspirées des lois et des réformes. Alors, quand on dit que la Révolution tranquille a été une affaire de technocrates, je proteste. Les technocrates et la base militante ont fait en sorte qu'elle ait lieu. »

Elle pense que ce « militantisme généreux », à la base comme au sommet, est malheureusement plus rare. À son avis, son cri du cœur, lancé en 1993 à l'ensemble de la société québécoise et en particulier à la classe politique, reste toujours d'actualité. « Il est minuit moins cinq », avait-elle dit à une rencontre de Cité libre, en déplorant la place faite aux jeunes et la nécessité de redonner à l'État et à l'espace politique « leur influence, leur grandeur et leur sens. C'est-à-dire représenter ou proposer des valeurs, un projet, un engagement ». Elle s'insurgeait contre « la normalisation de la parole, de la pensée. »

Elle dit ressentir un désir de reprendre contact avec la base, en particulier chez les femmes, dont la plus grande présence en politique, dit-elle, est une suite logique de la Révolution tranquille. Elle répète qu'il faut avoir de la « vision », de « l'idéalisme » et de la persévérance en politique pour continuer à améliorer les choses, sans nécessairement refaire une nouvelle révolution.

« Mais on a perdu trop de temps à parler de la question nationale. Ça nous a divisés et les deux référendums ont fait mal. Pour arriver à quoi? À recommencer? Je pense qu'en ce moment, il faut donner un autre coup d'épaule, mais ensemble, pas en cherchant à se diviser à nouveau », dit-elle, fidèle à ses profondes convictions fédéralistes.